

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE LANSAC Gironde



- 1/ Le MOT de Monsieur le Maire
- 2/ Les Conseils Municipaux
- 3/ La vie du village
- 4/ Les Associations
- 5/ Etat Civil
- 6/ Infos Pratiques

mairie@lansac.org
dev.lansac.fr

MAIRIE DE LANSAC
13 route de Goujon
33710 LANSAC
☎ 05 57 68 40 33

Ouverture de la Mairie :
Horaires provisoires
Lundi, Mardi, jeudi et vendredi
De 9h à 12h



**Monsieur POUCHARD, Maire de LANSAC
et son Conseil Municipal ont le plaisir de vous convier
à la salle polyvalente.**

Samedi 11 Janvier 2025 à 17H



**Afin de vous présenter
leurs vœux en partageant
la galette des rois.**



**M. le Maire et les élus ont le plaisir de
convier au Repas des Aînés, les administrés
de 65 ans et plus et les Agents Communaux**

Le 12 Janvier 2025 à 12h30

A la salle des fêtes

Coupon réponse à retourner avant le 6 Janvier 2025

A la Mairie de LANSAC 05 57 68 40 33

Nom Prénom : Mme M.

Assistera nombre de personnes.....

Repas gratuit (65 ans et plus) Repas Payant 30 €

N'assistera pas

1/ Le MOT de M. le Maire

Lansacaises, Lansacais,

L'année 2024 a été riche en investissement. Nous avons travaillé sur la reprise des caveaux abandonnés dans notre cimetière. Nous avons fait un état des lieux et ils seront mis à la vente.

Dans un souci de protection de nos habitations, il nous semble important de maintenir notre défense incendie, c'est une de nos priorités. Lors du changement de la canalisation d'eau principale, fait par les services du SIAEPA, nous en avons profité pour changer deux bouches incendie sur la route du Duc de Broglie.

Dans l'amélioration continue de nos bâtiments et la réduction des coûts de l'énergie, nous avons changé les fenêtres du studio à la Poste et l'éclairage des salles de classes.

Nous avons remis en conformité les coffrets électriques et le pupitre de commande de la cloche de l'église Saint-Pierre, ainsi que le changement de son bâton de frappe.

Nous avons fait comme tous les ans des travaux de « rebouchages de trous » sur notre Voirie. Depuis que nous faisons cet entretien, nos routes sont correctes.

Les plaques du Monument aux Morts ont été refaites, ainsi qu'une peinture a été appliquée sur les branches de laurier et la croix de guerre.

Les bandeaux de la salle des fêtes ont été changés.

La modification des règlements des zones A et N du PLU sera finie en 2025.

Vous pouvez voir que nous travaillons pour maintenir nos bâtiments en bon état et dans un esprit d'amélioration de notre cadre de vie.

Pour 2025, nous aurons encore des travaux sur nos bâtiments. La toiture de la mairie est à refaire, la voirie sera aussi au budget, nous travaillerons sur la reprise des concessions, et bien d'autres travaux. Nous travaillons pour l'intérêt de la commune, et nous faisons des investissements à la hauteur de notre budget.

En 2024, nous avons eu un grand changement dans la collecte des ordures ménagères. Le Conseil Municipal n'a pas été enthousiaste de mettre ce service en place, mais nous avons voulu nous y impliquer pour maîtriser au mieux son impact sur notre quotidien. Aujourd'hui, nous pouvons faire un point, ce n'est pas le meilleur choix de collecte proposé par le SMICVAL. Beaucoup d'incivisme est à l'origine des dépôts de sacs devant les bacs. Les gens amènent leurs déchets jusque-là pour les déposer devant, il y a un problème de comportement, ça coûte quoi de finir son action en m'étant dans le bac. Si ces gens-là, pensent qu'en agissant ainsi, ils ne payeront pas leur taxe d'ordures ménagères, ils se trompent. Tout le monde veut vivre dans un environnement propre mais beaucoup ne veulent pas faire les efforts qui sont les leurs. Je vous rappelle que ceux qui n'ont pas de carte, peuvent la retirer auprès des services du SMICVAL.

Afin de lutter contre ces comportements, nous serons dans l'obligation de poser des caméras sur les différents points de collectes. Des amendes seront appliquées aux contrevenants en 2025.

Je voulais remercier tous les agents de la commune et du regroupement pédagogique de Tauriac Lansac, pour leur engagement, leur esprit du Service Public.

Merci à toutes les associations et à leurs bénévoles, de leur implication dans la vie communale.

Le Conseil Municipal, les employés et moi-même, nous vous souhaitons de Bonnes Fêtes de fin d'année 2024.

Nous aurons le plaisir de vous retrouver le samedi 11 janvier 2025, à 17h à la salle des fêtes pour la cérémonie des vœux.

Le Maire, Éric POUCHARD

2 / Les Conseils Municipaux

PROCES VERBAL DU 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 14 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. POUCHARD Éric, Maire de la Commune de LANSAC.

Présents : Mmes Séverine BATARD, Rosa Maria INCIARTE OSEGUERA PUYRAUD, Valérie LOULOUM (1^{ère} adjointe), MM. Vincent BOUNY (3^{ème} adjoint), Vincent GILBERT, David JOURDAN, Christian MAUPIN, Éric POUCHARD (Le Maire) et Patrick VEYSSIERE.

Excusés : MM. Jérôme BERNON, Nicolas LOZANO, Thierry ROSTAND et Mmes Virginie BOUSCASSE, Lucie DONZE (2nde adjointe),

Monsieur BOUNY Vincent est nommé secrétaire.

- Délibération sur l'acquisition de plein droit des terrains des Androns parcelles B271, B272 :

Selon la réglementation applicable aux biens sans maître, la Collectivité continue la procédure d'acquisition de ces terrains aux Androns.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Donne son accord par 10 voix POUR.

- Constater les droits de propriété de la commune sur les biens ci-dessus désignés,
- Charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires,
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre tout arrêté en vue de constater cette situation et procéder à la rédaction du Procès-Verbal constatant l'incorporation du bien au domaine communal ; lequel sera soumis aux formalités de publicité foncière en vue de son opposabilité aux tiers,
- De signer l'acte notarié d'acquisition de plein droit des biens ci-dessus désignés sans maître sur le territoire de la commune.

- Cour des comptes :

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Cour des comptes est venue contrôler tous les documents administratifs et financiers de la commune. Le contrôleur demande tellement de documents, nous lui avons fait un premier envoi mais il s'avère que le délai n'était pas assez long. Une prolongation nous a été accordée.

Et au final, nous recevrons leur rapport.

- Employés communaux (mise à disposition) :

L'agent du patrimoine titulaire du poste au Moulin qui s'était mise en disponibilité par convenance personnelle le 13 novembre 2017 a envoyé un courrier à la Mairie de Lansac en stipulant qu'elle démissionnait de son poste à compter du 12 novembre 2023.

M. le Maire demande de fermer le poste d'animation de 27h/35^{ème}.

Le Conseil vote par 10 voix POUR la fermeture du poste d'agent d'animation au moulin.

M. GILBERT demande si on peut demander au Département, au Président GLEYZE de nous aider au niveau de la culture et si l'Office de Tourisme de BOURG nous a envoyé du monde depuis le départ du dernier agent du Patrimoine.

M. le Maire répond que la commune n'a pas la compétence de la Culture.

Le second agent du service technique a demandé une mise à disposition d'un an, son poste restera ouvert.

- Bulletin Municipal :

Le bulletin annuel de décembre 2023 sera le dernier imprimé et distribué dans toutes les boîtes aux lettres des administrés. En décembre 2024, le bulletin municipal sera en ligne sur le site internet dev.lansac.fr et il pourra être imprimé à la demande des Lansacais et Lansacaises n'ayant pas d'informatique et qui devront venir le chercher à la Mairie.

- Noël de l'école :

Le SIRP, comme chaque année, offre une séance de cinéma et le transport, le 19 décembre 2023, à tous les enfants des écoles de Lansac et de Tauriac ainsi qu'un petit pochon de chocolats qui leur sera remis à leur retour du cinéma.

Les enseignantes de l'école de Tauriac ont choisi deux films :

Les élèves de la petite à la grande section iront voir « l'incroyable Noël de SHAUN le mouton » et ceux de CP – CE1 « Nina et le secret du hérisson ».

Puis les enseignantes de l'école de Lansac ont choisi un film, dénommé « Léo ».

Au retour du cinéma, un pochon de chocolats sera offert à chaque enfant et à chaque enseignante ainsi qu'au personnel du SIRP.

Monsieur le Maire remercie les équipes d'enseignantes et les agents du SIRP.

M. David JOURDAN demande si la Commission cantine de Lansac pourrait aller manger au restaurant scolaire de Lansac, le vendredi 22 décembre à 12h30. M. Le Maire n'y voit pas d'inconvénient au contraire, ils feront connaissance avec les enfants.

M. Vincent GILBERT demande à M. Le maire s'il avait donné son accord à un parent d'élèves qui est venu voir comment se passer le moment du repas à Lansac.

M. le Maire répond qu'il n'a pas été prévenu de cet incident et qu'il n'a donné aucune autorisation. Il rajoute qu'il évoquera ce sujet lors du Conseil d'école au mois de janvier 2024. On ne rentre pas dans une école ni dans un restaurant scolaire sans en avoir demandé une autorisation au préalable.

M. Vincent GILBERT demande si la Municipalité ne peut pas faire un courrier aux représentants des parents d'élèves et demander la liste de ces représentants à la Directrice de l'école.

- PLH (Plan Local de l'Habitat) :

M. le Maire présente le PLH établi par la CDC du Grand Cubzaquais au Conseil.

La Communauté de communes du Grand Cubzaquais, qui exerce la compétence optionnelle « politique du logement social d'intérêt communautaire et des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées » compte plus de 30 000 habitants avec une ville de plus de 10 000 habitants. La collectivité est donc soumise à obligation de réaliser un PLH.

Par délibération du 23 juin 2021, le conseil communautaire a décidé d'élaborer un Programme Local de l'Habitat afin :

- d'adopter une vision globale et stratégique de la politique de l'habitat sur le territoire et de construire une vision du développement résidentiel partagée par toutes les communes,
- de traiter l'ensemble des volets de l'habitat (programmation de l'offre de logements, parc social, construction neuve, logement pour tous, qualité de vie) à l'aide d'un outil unique,
- se traduire localement le SCOT en cours de révision afin d'aboutir à des objectifs de développement et de production de logement,
- d'harmoniser les actions en cours et à venir sur le territoire avec la mobilisation de tous les acteurs de l'habitat,
- de faire face aux enjeux du développement durable et de maîtrise de l'énergie,
- de développer et de diversifier l'offre de logements,
- de développer le parc de logements sociaux pour répondre aux objectifs de la loi SRU,
- d'améliorer la qualité de vie des habitants et le confort de l'habitat : maintien à domicile des personnes âgées, résorption de l'habitat indigne et insalubre, résolutions des situations de précarité énergétique.

M. le Maire présente les différentes parties qui concernent la commune de Lansac :

- Socio démographique,
- Le parc de logement,
- Le diagnostic foncier où nous pouvons voir toutes les parcelles en zone constructible, soit par division parcellaire ou tout simplement constructible,
- La programmation résidentielle où il serait bien de faire 2 constructions par an soit 12 sur une période de 6 ans. Pour Lansac aucun logement social n'est à prévoir.

Après cette présentation, le Conseil ne trouve pas l'utilité de cette étude faite par la CDC. Et justifie ce ressenti, « qu'ils connaissent leur commune et qu'ils n'ont pas besoin de ça pour avoir un état des lieux ».

M. Vincent GILBERT dit qu'il trouve dommage d'entasser les gens dans une importante densité. La qualité de vie n'est plus la même.

M. le Maire passe au vote.

Le Conseil Municipal vote par 2 POUR (Mme Batard et M. Pouchard), 1 CONTRE (M. Gilbert) et 7 ABSTENSIONS.

- Collège de Blaye :

M. le Maire informe le Conseil que le Syndicat du Collège de Blaye sera dissout à compter du 31 décembre 2024. Les communes auront donc encore à participer à son fonctionnement en 2024. La participation des enfants de Lansac allant au collège de Blaye va être payée par la commune.

La région et le département sont en train de se partager les biens. C'est le département qui gère le collège de Blaye.

Les enfants des communes de COMPS, GAURIAC, SAINT-CIERS DE CANESSE et VILLENEUVE DE BLAYE font partie du Collège de BLAYE.

Pour information concernant le syndicat du collège de Bourg, Mme GUINAUDIE démissionne du Syndicat du collège de Bourg, c'est Mme GASCON qui prend la Présidence par intérim dans l'attente de la nouvelle élection du poste de Président.

M. Le Maire précise que Le Président départemental, M. GLEYZE a déclaré qu'une étude financière sera faite pour soit rénover le collège de Bourg ou en reconstruire un nouveau, selon le montant.

- SMICVAL :

Monsieur LABORDE, le coordonnateur technique territorial est venu déposer le PPT (le dossier de présentation des points avec les dimensions et une insertion pour le positionnement des bornes dans le Point d'Apport Collectif) afin de le valider ce soir, lors du Conseil Municipal.

M. le Maire présente le nouveau PPT du SMICVAL sur l'implantation des bornes de collecte. Tout est à jour, par rapport à nos demandes d'implantation, il manque que le point « aux Moisselles ». Le SMICVAL n'a pas pu avoir gain de cause avec le Département sachant que le point sera sur une départementale et il faut l'accord de celui-ci pour l'implanter. Le SMICVAL n'a pas d'autre emplacement à nous proposer et nous non plus. Cet emplacement est bien situé afin de pouvoir desservir un grand nombre d'administrés.

Le Conseil ne donne pas l'autorisation à M. Le Maire de signer le PPT tant que nous n'aurons pas de proposition convenable.

Questions diverses :

M. Vincent BOUNY remet à M. le Maire la 3^{ème} clé du portail de l'école. Il demande si on peut envoyer une lettre au Château Lamothe qui détient des acacias morts à Fonsbaune et sur le bord de la route départementale n°D23, afin de les couper avant qu'ils ne tombent.

M. David JOURDAN signale que les fenêtres de toit type velux du local professionnel - salon de coiffure sont pourris. Il va faire faire des devis.

M. Patrick VEYSSIERE souhaiterait qu'il y ait le nombre de 80 chaises dans la salle du meunier, nombre maximum de participants lors du prêt de la salle du meunier. Il trouve que les élus n'ont plus aucun avantage financier lors du prix des salles, il souhaiterait que ce soit gratuit une fois dans l'année pour les élus, comme avant.

M. Christian MAUPIN demande que les agents techniques communaux puissent aller voir la crémonne de la porte du sas du local des chaises et tables.

Mme Séverine BATARD dit qu'une chambre froide dans la salle des fêtes fait tellement de froid au point de congeler ; M. le Maire répond que l'entreprise COLOMBIÉ va changer le thermostat.

M. Vincent GILBERT précise que la communication entre SMICVAL, Elus et Administrés n'est pas claire concernant la réparation du matériel. M. Le Maire répond que les renseignements ont été mis dans le bulletin municipal et sur intramuros.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 11 janvier 2024 à 19h30

PROCES VERBAL DU 11 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 11 janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. POUCHARD Éric, Maire de la Commune de LANSAC.

Présents : Mmes Séverine BATARD, Rosa Maria INCIARTE OSEGUERA PUYRAUD, Valérie LOULOUM (1^{ère} adjointe), MM. Vincent BOUNY (3^{ème} adjoint), David JOURDAN, Christian MAUPIN, Éric POUCHARD (Le Maire) et Patrick VEYSSIERE.

Mme Lucie DONZE donne procuration à Mme Valérie LOULOUM

Excusés : MM. Jérôme BERNON, Vincent GILBERT, Nicolas LOZANO, Thierry ROSTAND et Mmes Virginie BOUSCASSE, Lucie DONZE (2^{nde} adjointe),

Monsieur BOUNY Vincent est nommé secrétaire.

M. le Maire demande l'autorisation de rajouter un point important pour clôturer les comptes de l'année 2023, le besoin de faire deux décisions modificatives. Le Conseil Municipal donne un accord favorable à cette demande.

- Décisions modificatives :

DM n°3 : Augmentation de crédits de 2 500 € du R6419 (remboursement sur rémunération du personnel R 013) au D611 contrats de prestations de services D 011) afin de régler la dernière facture de la Société de restauration ALBERT.

DM n°4 : Augmentation de crédits de 3 000 € du R7067 (Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement R 70) au D 615221 Entretien et réparations sur bâtiments publics D011) afin de payer la facture du portail de l'école.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 9 voix POUR (dont 1 procuration)

- Terrains en zone 1AU :

M. le Maire a reçu un lotisseur et lui a présenté un projet d'aménagement de 20 maisons individuelles sur les terrains du Bourg en zone 1AU.

M. le Maire en fait part aux élus lors de cette réunion du Conseil Municipal.

En 2024, la modification du règlement de la zone 1AU et certains biens en changement de destinations sont en projet.

M. le Maire demande s'il doit faire faire 1 devis pour les 2 projets ou 2 devis pour chacun des projets.

Le Conseil Municipal opte pour faire faire 2 devis pour chacun des projets.

- Tarifs des prêts de salles communales :

Lors du dernier Conseil Municipal, un conseiller avait demandé que les salles communales (salle des fêtes et salle du meunier) soient gratuites 1 fois dans l'année et soit l'une soit l'autre aux conseillers n'ayant pas d'indemnité donc n'ayant aucun avantage.

M. le Maire précise qu'il s'est engagé auprès de la Cour des Comptes pour abolir la gratuité.

Après avoir délibéré, les élus donnent leur accord pour garder les tarifs actuels pour les élus et le personnel qui sont

- pour la salle des fêtes 150€ pour l'hiver et l'été

- et pour la salle du meunier 100€

- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents public de la fonction publique territoriale :

Après la présentation de M. le Maire, le Conseil Municipal n'en voit pas d'inconvénient, si on arrive à boucler le budget 2024.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à M. le Maire d'envoyer le projet de délibération au Comité Social Territorial du Centre de Gestion.

Cette prime doit être versée aux agents avant le 30 juin 2024. Les élus disent qu'ils ont le temps de décider et de monter le budget.

M. MAUPIN sera d'accord que si on peut remettre les 50€ enlevés aux associations, en 2023 et que si les travaux peuvent être faits en 2024.

M MAUPIN rajoute qu'avec la perte d'une centaine d'élèves des 4 communes de COMPS, GAURIAC, St CIERS DE CANESSE & VILLEUVE, la charge à répartir du syndicat du collège de BOURG sur les autres communes va peser lourdement sur les comptes de la commune. Il faut s'attendre à payer en plus 3000 à 4000 € de charges supplémentaires par rapport à ce que nous payons aujourd'hui.

- SMICVAL :

M. Le Maire précise qu'il a nouveau eu un rendez-vous avec M. Laborde, le Coordonnateur technique du territoire, du SMICVAL toujours à propos de l'emplacement de la future borne à déchets sur la RD 134, près de la station de pompage d'eau potable au lieu-dit « aux moiselles ».

M. le Maire dit qu'il a reçu, cet après-midi, un mail de M. LABORDE lui stipulant qu'il n'a pas pu trouver de solution avec le Département.

M. le Maire répond que la commune fera donc une demande de repousser la limite de l'agglomération afin de pouvoir l'implanter à l'endroit prévu pour desservir les habitants des routes des demoiselles, de Bégot, de Noliquet et impasse de Lescudier.

M. Vincent BOUNY a déjà un contact au centre routier et va lui demander la procédure et il rajoute qu'il leur a demandé pour mettre un panneau STOP sur la route de l'école pour remplacer la priorité à droite que certains ne voient pas. Le Conseil pensait que c'était plus judicieux mais le Département est défavorable.

- Dossier de demande de subventions DETR, Conseil Régional, Conseil Départemental, Etat, Fonds verts etc ...

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'établir les dossiers de demandes de subventions DETR, au Conseil Régional, au Conseil départemental, à l'État, au FDAVC, le Fond Vert etc...relatifs aux travaux d'investissement prévus sur le budget communal durant les années de mandatures restantes.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, autorise M. le Maire à préparer les dossiers de subventions et à signer les papiers nécessaires et vote par 9 voix POUR (dont 1 procuration)

- Dossier FDAEC :

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de préparer les dossiers de subventions FDAEC et donne délégation au Maire pour la durée de son mandat.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, autorise M. le Maire à préparer les dossiers de subventions et à signer les papiers nécessaires et vote par 9 voix POUR (dont 1 procuration)

- Organisation des vœux et le repas des aînés, du weekend des 13 et 14 janvier :

M. Le Maire demande à la Commission « fêtes et cérémonies » si tout est bien organisé pour ces deux manifestations.

Il faut déterminer le jour et l'heure pour installer les tables pour la cérémonie des vœux du samedi et pour le dimanche midi, le repas des aînés et du Personnel Communal.

Les élus se donnent rendez-vous à 16h pour installer les tables pour le vin d'honneur des vœux et en suivant pour mettre les 8 tables rondes et une grande table avec les élus et les agents communaux.

- SERVICE COMMUN :

Suite à la réunion de bilan 2022, la commune de Lansac devra payer pour 2023 : 6 126.18€ (aides ménagères AMSAD). On paye aussi le nombre d'heures d'intervention sur la commune de Lansac et au prorata du nombre d'habitants.

Questions diverses :

M. Le Maire annonce qu'il y a un problème de chauffage dans la salle des fêtes et si les températures restent négatives, il va devoir louer des chauffages d'appoint pour le repas des aînés de dimanche. Il rajoute qu'il va se renseigner dans les autres communes pour connaître le moyen de chauffage de leur salle des fêtes.

M. Vincent BOUNY demande le montant de l'électricité utilisée par la salle des fêtes car il faudrait peut-être penser à l'isoler par l'extérieur et changer le vitrage des portes. Les portes ne sont pas étanches, elles laissent passer le froid.

Mme Valérie LOULOUM précise que le personnel communal et les enfants de l'accueil périscolaire de Lansac ont fabriqué 11 centres de tables pour décorer les tables du repas des aînés et des agents.

Mme Séverine BATARD informe que le 2 mai 2024, la salle des fêtes est réservée pour une compétition robotique, organisée par une association de St Gervais : ce sont des enfants et adolescents de 9 à 16 ans qui construisent des robots et les font fonctionner devant un juré, c'est filmer et rediffuser. C'est l'association Animation de Lansac qui gèrera la pause déjeuner. Elle rajoute que le vide dressing du 27 janvier prochain, à la salle des fêtes, est complet, il y a 44 exposants.

M. JOURDAN dit qu'il a demandé des devis pour les fenêtres de toit type vélux pour le local professionnel -salon de coiffure. Il demande si on peut faire une demande de ralentisseur devant le 12 route de Ravel, c'est en agglomération, car les gens roulent très vite. M. le Maire répond qu'il faut rouler à 50km/h, que l'on a retiré les panneaux de 70km/h.

M. VEYSSIERE demande qui s'occupe d'alimenter « Intramuros » car il faut indiquer l'endroit où se trouve le défibrillateur sur la commune. Il est installé à la salle des fêtes. M. le Maire répond que cela va être diffusé ; la construction du site et d'« Intramuros » se font mais c'est long de tout renseigner. Mmes LOULOUM et DONZE y travaillent régulièrement.

M. MAUPIN demande où en est le projet du goûter à l'école confectionné par la société de restauration afin que tous les enfants mangent la même chose ou pour être certain qu'ils en aient un ; Mme LOULOUM répond qu'avec les fêtes de fin

d'année, elle n'a pas eu de nouvelle.

Il dit également, qu'il devrait avoir des élections pour élire un nouveau Président au Syndicat du Collège de Bourg mais n'a pas de nouvelle ; M. le Maire répond qu'il n'a pas encore reçu de date.

M. BOUNY dit qu'il n'y a plus beaucoup de places dans le nouveau cimetière ; M. le Maire répond qu'il le sait et qu'il faut continuer la procédure engagée pour la reprise des concessions et qu'il faut se pencher sur ce sujet et aller mesurer les emplacements qui restent.

PROCES VERBAL DU 8 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 8 février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. POUCHARD Éric, Maire de la Commune de LANSAC.

Présents : Mmes Séverine BATARD, Virginie BOUSCASSE, Lucie DONZE (2nde adjointe), Rosa Maria INCIARTE OSEGUERA PUYRAUD, Valérie LOULOUM (1^{ère} adjointe), MM. Vincent BOUNY (3^{ème} adjoint), David JOURDAN, Christian MAUPIN, Éric POUCHARD (Le Maire), Thierry ROSTAND et Patrick VEYSSIERE.

Excusés : MM. Jérôme BERNON, Vincent GILBERT et Nicolas LOZANO,

Monsieur BOUNY Vincent est nommé secrétaire.

- Avancement de grade – Tableau des effectifs :

Le Centre de Gestion a envoyé un courrier pour nous informer que l'agent comptable peut être promu, cette année.

Il faut donc faire une création de Poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

M. Le Maire rajoute que c'est une évolution de carrière normale avec l'ancienneté de sa fonction.

Il va falloir mettre à jour le tableau des effectifs également.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 11 voix POUR

- Fêtes et cérémonies article 623 de la nomenclature M57 :

Comme chaque année nous devons valider, l'ensemble des critères de cet article afin que la trésorerie accepte le paiement de ces dépenses ;

Pour pouvoir payer les factures de l'article 623, il faut détailler les dépenses.

Les dépenses imputées au compte 623 « Publicité, publications et relations publiques » sont liées :

- aux festivités des écoles de la commune (Noël, fêtes des mères, pères, spectacles ...)

- diverses cérémonies communales publiques (Achat de fleurs, apéritifs, mariage, inhumation, vœux, fêtes de la commune, cérémonie à caractère officiel comme le 8 mai, 11 novembre, départ à la retraite, bons d'achats, cadeaux, paniers garnis, cartes cadeaux, récompenses sportives, médailles du travail...).

- le repas des Aînés, repas des employés, des bénévoles de la sécurité civile, repas avec l'intercommunalité, avec d'autres communes, avec députés...

- autres dépenses liées aux cérémonies à caractère public et général,

- nouveaux arrivants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 11 voix POUR et

Autorise ceci jusqu'à la fin du mandat de M. le Maire.

- PLU :

M. Le Maire informe que comme demandé par le Conseil, il a fait une demande au cabinet d'urbanisme afin d'avoir deux devis. Un pour la zone 1AU et pour les zones N et A.

Il rajoute qu'il n'a pas eu de retour.

- SMICVAL :

M. le Maire présente la nouvelle tarification pour la commune. Le SMICVAL propose 8 ouvertures des bornes de recyclage et de 6 pour les ordures ménagères pour un volume de 60 Litres, par semaine pour un tarif de 3 814.40 € pour l'année. À ce jour nous payons 10 671.37 €, nous aurons une économie de 6 856.97 € pour l'année.

Le nombre d'ouvertures est lissé sur 6 mois. Donc même sur une semaine, nous dépassons le nombre d'ouvertures, les autres semaines ou les ouvertures sont moindre il n'y aura pas de surplus. Si nous dépassons le nombre d'ouvertures sur les 6 mois nous payerons 2.75 € par ouverture pour les ordures ménagères et 0.65 € pour les bornes de recyclage.

Le SMICVAL nous propose aussi un bac de restes alimentaires (RA) pour le réfectoire pour un montant de 189.00 Euros.

M. le Maire pense que nous ne devons pas le prendre puisqu'il y en a un juste à côté des bornes à verre, près de réfectoire.

M. le Maire donne la parole à M. Vincent BOUNY qui a pris contact avec une personne du centre routier.

M. BOUNY a rencontré un agent du Département, afin de leur proposer le déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération sur la RD23 afin de réduire la vitesse dans la partie d'habitation et sur la RD 133 afin de pouvoir créer le point de collecte Aux Moiselles.

La réponse du Département ne valide pas le déplacement du panneau Aux Moiselles ; Cependant il donne l'autorisation de placer un point de collecte Aux Moiselles.

À la suite de cette réponse, M. Le Maire a rencontré le Coordonnateur technique du territoire du SMICVAL pour lui informer que le Département a accepté le point de collecte Aux Moiselles, même s'il n'est pas en agglomération et que le

SMICVAL ne pouvait pas faire une aire de stationnement pour le camion de collecte. Ce point est donc accepté par le Syndicat.

En revanche pour le point à Moulin Vieux, le propriétaire de la parcelle prévue pour la pose du point de collecte qui est sur la commune de Tauriac, ne veut pas donner le terrain nécessaire. Donc ce point ne peut pas être fait, il n'y a pas d'autre possibilité. Le Point de collecte le plus près est à Donis. M. BOUNY souhaiterait batailler pour ce point manquant.

M. Le Maire répond qu'il va insister auprès du Coordinateur technique et propose de voter le PPT afin qu'il puisse le signer.

M. le Maire précise que le PPT est en attente de signature pour le point de collecte des Demoiselles, donc maintenant que c'est résolu, le PPT peut être signé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 11 voix POUR la signature du PPT qui valide les positionnements des bornes à déchets sur la commune.

- Location de salles – caution pour la gestion des ordures ménagères :

En mars 2024, le ramassage des déchets en porte à porte sera arrêté. M. le Maire propose que ceux qui louent la salle des fêtes ou la salle du meunier, devraient gérer leurs déchets. Ils prévoient leur carte afin d'ouvrir les bornes, la plus près est celle qui se trouvera à côté de la cave coopérative.

La commune ne prendra plus à sa charge les déchets.

Pour inciter à ne pas laisser les déchets à la salle, M. Le Maire propose de mettre une caution d'un montant de 100 € aux deux salles.

Pour les associations qui utiliseront la salle ou la salle du meunier, devront trier leurs déchets. Il faudra prévoir une carte à mettre dans le classeur pour les associations. Cette carte sera gérée par la commune. Elles utiliseront cette carte pour ouvrir les conteneurs. Pour l'asso du moulin lors de leurs manifestations, ils trieront et utiliseront cette carte également.

Toute carte perdue sera remplacée par l'Association à ses frais.

Les conventions seront modifiées ainsi que les règlements des salles.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 11 voix POUR

- Syndicat du Collège :

M. le Maire donne la parole aux délégués qui ont assisté à la réunion du Syndicat du collège pour l'élection du nouveau Président du Syndicat du Collège. Après les candidatures de MM. Jean ROUX, Maire de Pugnac et Jean Franc BLANC, Maire de Teuillac, ce fut M. Jean Franc BLANC a été élu.

Le Mardi 13 février 2024, les 2 délégués sont conviés à assister une nouvelle réunion pour voter le Vice-président et les membres du Bureau.

- Centre de gestion – Convention d'adhésion Aide Juridique/ Médiation :

Le Centre de gestion propose à la commune une aide juridique/médiation.

La médiation est un dispositif novateur qui peut être définie comme un processus structuré, par lequel deux ou plusieurs parties tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends, avec l'aide d'un tiers, le médiateur.

Ce mode de règlement alternatif des conflits (sans contentieux) est un moyen de prévenir et de résoudre plus efficacement certains différends, au bénéfice :

- Des employeurs territoriaux, qui peuvent souhaiter régler le plus en amont possible et à moindre coût certains litiges avec leurs agents, dans le respect des principes de légalité et de bonne administration, ainsi que des règles d'ordre public ;
- Des agents publics, qui peuvent ainsi régler, dans l'échange, leurs différends avec leurs employeurs de manière plus souple, plus rapide et moins onéreuse.

En outre, la durée moyenne d'une médiation ne dépasse pas 3 mois, ce qui est très court par rapport aux délais de jugement moyens qui sont constatés devant les tribunaux administratifs, sans compter l'éventualité d'un appel ou d'un pourvoi en cassation.

En y adhérant, la collectivité choisit également de bénéficier et de faire bénéficier à ses agents d'une médiation à l'initiative des parties, ou de recourir à un médiateur du CDG33 dans le cadre d'une médiation à l'initiative du juge, à l'exclusion des avis ou décisions des instances paritaires, médicales, de jurys ou de toute autre instance collégiale administrative obligatoirement saisie ayant vocation à adopter des avis ou des décisions.

La conduite des médiations est assurée par des agents du Centre de Gestion formés et opérationnels, qui garantissent le respect des grands principes de la médiation : indépendance, neutralité, impartialité, confidentialité, principes rappelés notamment dans la charte des médiateurs des centres de gestion élaborée sous l'égide de la Fédération Nationale des Centres de Gestion. Un forfait de 150 € pour la mise en compte et l'examen du dossier soumis au médiateur (incluant 2 heures au maximum d'intervention avec les parties).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 11 voix POUR

DÉCIDE :

- De rattacher la commune de Lansac aux dispositifs de médiation préalable obligatoire, médiation à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties, prévus par les articles L. 213-1 et suivants du code de justice administrative et d'adhérer en conséquence à la mission proposée à cet effet par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- D'autoriser M. le Maire à conclure la convention proposée par le Centre de Gestion de la Gironde.

- Centre de gestion – Convention d’adhésion aux dispositifs de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d’agissements sexistes (AVDHAS) :

Le Centre de gestion propose à la commune de mettre en place un tel dispositif permettant :

- d’assurer la réception du signalement et d’en informer immédiatement son auteur en lui précisant la manière dont il sera informé des suites qui y sont données ;
- de recueillir les faits de violence, de discrimination, de harcèlement et d’agissements sexistes et, lorsqu’elles existent, les preuves, quel que soit leur forme ou leur support ;
- d’identifier la victime pour, le cas échéant, échanger directement avec elle.

Ce dispositif créé garantit la stricte confidentialité des informations communiquées aux agents (victime, témoins, auteurs des actes), y compris en cas de communication aux personnes ayant besoin d’en connaître pour le traitement de la situation. La convention décrit le fonctionnement du dispositif de signalement proposé par le CDG et les relations entre le CDG et les collectivités qui font appel à lui pour la mise en place de dispositif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 11 voix POUR ce dispositif,

- D’autoriser M. le Maire à conclure la convention proposée par le Centre de Gestion de la Gironde pour 50 € /an.

- Anim’33 :

La communauté des communes propose aux communes des animations. Les animations sur Lansac seront le 19 juillet 2024 au CITY STADE et le 30 juillet 2024 MINI GOLF au MOULIN.

Mme LOULOUM donne les dates des marchés gourmands organisés le soir sur le site du moulin :

- le 21 juin 2024
- le 19 juillet 2024

Et le 21 septembre (le matin : marche contre le cancer)

M. le Maire rappelle que le loto du Chemin des Ecoliers aura lieu le samedi 10 février 2024 à la salle des fêtes, qu’une compétition robotique est organisée le 2 mars 2024 ainsi que la Choucroute le 9 mars 2024, le Théâtre le 6 avril 2024 et le repas des chasseurs ouvert à toutes et tous le 13 avril 2024 à 12h à la salle des fêtes de Lansac.

M. le Maire annonce que la Cour des Comptes va lui exposer leur rapport en Visio le 16 février 2024 à 10h, suite à tous les documents qu’ils avaient demandés.

Questions diverses :

M. BOUNY dit qu’il a fait suivre à tous les élus, le mail du Centre Routier Départemental relatif au déplacement des limites d’agglomération à l’entrée et sortie du village sur la RD23. La réponse est défavorable.

Le Département donne son accord à l’installation du point de collecte « aux demoiselles » sur la RD132.

Il précise que l’arbre qui penchait sur la RD23 a été coupé par le propriétaire du Château Lamothe, suite à une demande de la Mairie.

M. le Maire profite de dire qu’un arbre se repose sur le fil téléphonique dans le virage au lieudit « le Tremble ». On va rechercher à qui il appartient pour lui envoyer un courrier.

Mme DONZE annonce que le site de la commune a été modifié, qu’elle a renseigné un certain nombre d’éléments mais que ce n’est pas terminé. Elle souhaiterait insérer une photo des élus du Conseil Municipal avec un trombinoscope.

Elle indique que les panneaux des nouvelles routes sont à refixer à divers endroits.

Elle rajoute qu’elle est allée à la réunion du CIAS à la Communauté des Communes du Grand Cubzaguais. Elle présente les documentations sur « les services du Département viennent à vous » : « LE BUS EN + », nouveau en Haute-Gironde (C’est un bus qui se déplace pour des besoins, des services, de soin, de santé et de solidarité). Se renseigner : gironde.fr/bus-en-plus

Il y a également : Le Centre Local d’Information et de Coordination Haute Gironde (CLIC) ce sont des professionnels pour vous aider au quotidien. L’équipe du CLIC est une équipe pluridisciplinaire composée d’agents d’accueil, de travailleurs sociaux, d’une psychologue d’aide aux aidants et d’un médecin. Le CLIC est un service de proximité auprès duquel les personnes âgées de plus de 60 ans et/ou handicapées et leur famille peuvent trouver des réponses à leurs questions concernant :

- les services d’aide et d’accompagnement à domicile,
- le portage des repas,
- les établissements d’Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD),
- l’accueil de jour,
- l’hébergement temporaire,
- les aides financières spécifiques,
- l’aménagement du logement,
- les accueillants familiaux,
- les mesures de protection juridique,
- les loisirs, etc...

Le CLIC accueille, informe, évalue les besoins, assure le suivi des plans d’accompagnement personnalisé établis selon les souhaits de chaque personne âgée et / ou handicapée, en concertation avec les professionnels du secteur.

Se renseigner : CLIC de la Haute Gironde 49 rue Henri Grouès 33240 ST-ANDRE-DE-CUBZAC 05.56.99.66.99 ou par mail : autonomiehautegironde@gironde.fr

Mme DONZE rajoute qu’elle est allée rendre visite à une personne défavorisée pour garder un lien social et elle annonce que malgré sa situation précaire, il n’a plus droit au resto du cœur.

M. JOURDAN demande comment entretenir le terrain de pétanque et qui doit le faire ? MM. le Maire et BOUNY répondent que la commune n’utilise pas de désherbant, dans ce cas il faut arracher l’herbe et c’est aux membres du Club du BIBE de le

faire.

M. JOURDAN et Mme PUYRAUD sont allés voir une autre personne en période des fêtes lui apporter un petit panier de provisions.

M. MAUPIN a remarqué que la lumière des toilettes à l'intérieur de la maison du meunier reste allumée longtemps. M. le Maire répond qu'il le sait et que chaque hublot est doté d'un détecteur très difficile à régler. Il faudrait y travailler pour changer le mécanisme. L'agent du service technique verra avec lui ce qui est bon de faire pour remédier à ce problème.

M. MAUPIN dit qu'il serait judicieux d'installer un détecteur de mouvement extérieur et solaire pour sortir de la maison du meunier.

Il demande où en est le projet du plan du lotissement au lieudit Goujon, avec la personne que M. le Maire a reçu dernièrement, M. le Maire répond qu'il n'a pas de nouvelle.

M. VEYSSIERE dit qu'il a rendez-vous devant la Mairie le 15 février 2024 avec M. VERGNE pour la Voirie et rappelle qu'il y a une réunion de Commission des Bâtiments dans 15 jours pour choisir les entreprises.

Mme LOULOUM remercie les viticulteurs du Château FOUGAS et du Château MARTINAT pour leur don pour le repas des aînés et rajoute que le traiteur Godinaud de Laruscade a envoyé ses vœux et ses menus pour le repas des aînés de l'année prochaine.

Mme BATARD suggère qu'il faudrait acheter les galettes des rois à Leclerc pour faire des économies, elles sont très bonnes et bien gonflées.

Elle rajoute que pour le dernier thé dansant organisé par l'animation de Lansac, personne n'a été déçue.

M. MAUPIN répond qu'il faut faire travailler les locaux.

M. le Maire remercie la Commission « fêtes et cérémonies » pour le travail fourni pour tous les événements prévus par la commune.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 7 mars 2024 à 19h30.

PROCES VERBAL DU 7 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 7 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. POUCHARD Éric, Maire de la Commune de LANSAC.

Présents : Mmes Séverine BATARD, Virginie BOUSCASSE, Lucie DONZE (2nde adjointe), Rosa Maria INCIARTE OSEGUERA PUYRAUD, Valérie LOULOUM (1^{ère} adjointe), MM. Vincent BOUNY (3^{ème} adjoint), Vincent GILBERT, David JOURDAN, Christian MAUPIN, Éric POUCHARD (Le Maire), Thierry ROSTAND et Patrick VEYSSIERE.

Excusés : MM. Jérôme BERNON et Nicolas LOZANO.

Monsieur BOUNY Vincent est nommé secrétaire.

- Rapport de la Cour des Comptes :

M. le Maire dit que le vendredi 16 février dernier, il a eu un webinaire avec la personne référente de la Cour des Comptes, suite à l'envoi de nombreux documents budgétaires de la commune.

Cette personne a constaté que l'état des finances est comme celui de nombreuses communes fragiles, après avoir étudié les budgets et les grands livres depuis 2016. La comptabilité est très bien gérée et soignée et les comptes bien tenus.

Il y a tout de même deux points négatifs :

- les crédits du moulin et de la maison du meunier qui ne doivent pas être mis dans cet article comptable, c'est un problème d'écriture comptable),

- Un inventaire de tout le matériel de la commune doit être tenu au plus juste possible : Tous les véhicules, tracteurs et gros matériels y sont répertoriés mais aussi les aspirateurs et petits matériels. Ceux-ci doivent être sortis de l'inventaire s'ils sont remplacés ou recyclés.

Nous recevrons le rapport en papier par courrier et nous aurons un mois pour contester et ensuite le dossier sera envoyé à la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Nouvelle-Aquitaine.

Le Conseil Municipal est satisfait du résumé du résultat de l'étude financière de la Commune. Il faut attendre le rapport complet.

- Vote des 2 taxes :

Monsieur le Maire propose, suite à la réunion de Commission des Finances, que la commune de LANSAC n'augmente pas le taux des taxes sur le foncier bâti et non bâti.

Suite à l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, **le Conseil Municipal vote par 12 voix POUR de ne pas augmenter les 2 taxes cette année.**

- Attribution des subventions communales :

65768	Budgétisé	Réalisé	Proposé
Association	2023	2023	2024
Subvention USEP	200	200	200
Chemins des écoliers	200	200	200
Comité de jumelage	450	450	500
Clef des champs aide aux devoirs	350	350	400
Amis de l'Eglise	400	400	450
Chasse Lansac	300	300	350
Moulin (Subvention annuelle : Frais de Fonctionnement) (embrasement/fête du Moulin)	450	450	500
Pétanque	450	450	500
Asso. Animation Lansacaise	450	450	500
Asso. Les Randos de Lansac	150	150	200
SIRE de Lansac	450	0	0
RESTOS DU CŒUR	200	200	100
Jeune Sapeur-Pompier	0	0	100
TOTAL GENERAL	4050	3600	4000

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 12 voix POUR

- Projet de vente des terrains sans maître des Androns :

M. le Maire annonce qu'il a eu rendez-vous chez le notaire pour que ces terrains sans maître deviennent de plein droit propriété de la commune et de pouvoir les vendre à l'administré qui détient la propriété voisine.

Petit rappel : il s'agit des parcelles B n°271 et B n°272 pour une surface totale de 405m² au lieudit les Androns.

Le Conseil Municipal a demandé dans quelle zone du PLU, ces parcelles sont situées ? M. le Maire répond en zone UB donc ils souhaitent que M. le Maire se renseigne sur le prix du terrain constructible.

Ils autorisent M. le Maire à signer l'acte notarié se rapportant à l'acquisition de plein droit de la commune mais souhaitent attendre pour fixer un prix de vente au voisin de ces 2 parcelles.

- Logement communal (studio) :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a dû faire évacuer la locataire car l'eau entrain dans le studio près de la Poste.

Il expose les travaux à effectuer pour pouvoir continuer à exploiter ce logement :

- Refaire l'assainissement du bâtiment communal entier,
- Refaire les gouttières d'eau pluviale – descentes de dalles,

Le Conseil Municipal répond que dans un premier temps, il serait possible de vérifier les évacuations des eaux pluviales et des eaux usées de la fosse septique.

Et si le budget nous le permet de refaire l'assainissement ultérieurement.

- Modification des Statuts du SIRP :

**PROPOSITION MODIFICATION STATUT DU
SIRP LANSAC/TAURIAC**

ARTICLE 01 -

En application des articles L 5212-I et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constitué entre les communes de LANSAC et TAURIAC un syndicat intercommunal qui prend la dénomination de :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE
(SIRP) LANSAC/TAURIAC

(Historique des délibérations par lesquelles les conseils municipaux des communes membres ont décidé de s'associer en vue de former un regroupement pédagogique)

ARTICLE 02 - (compétences communales transférées au SIRP)

Le Syndicat a pour objet :

- L'acquisition des matériels pédagogiques, jeux éducatifs, fournitures scolaires, livres de classes ou de bibliothèques nécessaires dans les deux écoles.
- La mise en œuvre du transport scolaire d'école à école et sortie scolaire,
- La prise en charge de la rémunération totale des agents intercommunaux.

ARTICLE 03 -

Le Syndicat est formé pour la durée indéterminée

ARTICLE 04 -

Le siège du Syndicat est fixé à la Mairie de LANSAC.

ARTICLE 05 -

Les fonctions de receveur du syndicat sont exercées par le Percepteur de Saint André de Cubzac chargé de la Trésorerie du SIRP LANSAC/TAURIAC

ARTICLE 06 -

Le Syndicat est administré et géré par un Comité composé de délégués élus par les Conseillers Municipaux des communes adhérentes à raison de deux membres titulaires et d'un suppléant pour chaque commune associée.

Le renouvellement du Comité Syndical a lieu à l'occasion de chaque élection municipale.

Après chaque élection municipale le comité doit élire en son sein un bureau composé :

- d'un(e) Président(e),
- d'un (e) Vice-Président(e),
- et deux membres du bureau.

ARTICLE 07 -

Les communes apporteront chaque année leur contribution au fonctionnement du syndicat.

La participation communale de chaque commune associée aux dépenses du Syndicat est déterminée de la manière suivante :

- Pour une moitié de ces dépenses, au prorata de la population de chaque commune,
- Pour l'autre moitié, au prorata du nombre d'élèves résident dans chaque commune,
- Pour les enfants hors commune, les dépenses seront partagées entre les deux collectivités.

Après avoir lu, le Conseil Municipal donne son accord aux nouveaux statuts qui devront être votés et validés lors de la réunion du Conseil Syndical du SIRP, le vendredi 8 mars 2024.

- Renouvellement AXA « ASSURANCE SANTE POUR NOTRE COMMUNE » :

M. le Maire dit qu'il a eu une visioconférence avec une personne d'AXA pour le renouvellement de l'Assurance Santé AXA destinée aux administrés qui propose une complémentaire santé à un tarif attractif.

Se soigner coûte de plus en plus cher et les remboursements de la Sécurité Sociale ne suffisent pas à couvrir les dépenses de santé. Trouver une solution pour être correctement remboursé des frais médicaux courants est une priorité pour tous.

Les avantages de l'Assurance Santé Pour notre commune sont :

- L'accès à une complémentaire santé modulable : 24 formules possibles pour répondre aux besoins de chacun,
- Un tarif avantageux qui préserve le pouvoir d'achat :
 - * 20% de réduction sur toutes les cotisations pour les séniors de 60 ans et +, TNS (travailleurs non-salariés) et les fonctionnaires titulaires de la Fonction publique,
 - * selon le contrat, les garanties optique, dentaire, hospitalisation ou médecine douce augmentent au fil du temps.
- L'accès à des services exclusifs inclus dans le contrat : L'aide-ménagère après une hospitalisation (jusqu'à 40 heures, une par an), la téléconsultation médicale 7j/24 ou l'opticien à domicile.
- Une offre simple et accessible à tous : Sans questionnaire médical ni limite d'âge.
- L'accompagnement d'un conseiller AXA de proximité :
 - * Spécialiste de l'assurance de personnes qui connaît bien la commune,

En effet, depuis un an, AXA intervient chez les Lansacais et Lansacaises. Il est demandé à la Commune de renouveler tous les ans.

Il y a aucun investissement financier pour la commune, c'est un service que la commune met à la disposition de ses riverains. La santé est une action sociale essentielle pour la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 11 voix POUR et 1 abstention (M. GILBERT).

- Préparation Elections Européennes (tableau de garde) :

Il faut prévoir le tour de garde des élus pour les élections Européennes. Il suffit de s'inscrire dans le tableau de garde selon les tranches horaires souhaitées.

Le tableau complété sera envoyé aux élus.

- Proposition d'un commerce ambulant de fruits et légumes sur la commune :

Une administrée souhaite installer un stand ambulant de fruits et légumes sur l'espace vert à côté du salon de coiffure.

La fréquence n'est pas encore déterminée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 12 voix POUR

- Proposition d'une guinguette sur le site du moulin :

La Municipalité a reçu une proposition d'installer une guinguette ambulante sur le site du moulin, plusieurs semaines ou weekend dans l'année.

Après avoir étudié le dossier, il s'avère qu'il est demandé à la Municipalité, le branchement électrique, l'utilisation de l'eau potable, les WC, les chaises, les tables de la salle de la Maison du Meunier et en contrepartie aucune participation de leur part. Ils se réservent le droit de demander une subvention à la Mairie.

Etant donné que la commune met tout en œuvre pour faire des économies énergétiques et autres ...et que la salle du meunier est louée régulièrement, le Conseil Municipal donne un avis défavorable à cette proposition.

Questions diverses :

- **Concours de pétanque :** Bibe de Lansac, le 17 mars 2024, annonce M. JOURDAN.

- **Visite du moulin des Offices du Tourisme :** M. le Maire annonce que le jeudi 21 mars prochain, la salle du meunier est réservée à l'Office de Tourisme de Bourg. Plusieurs Offices de Tourisme de la Région sont conviés à une réunion et ensuite à la visite du moulin.

- **Thé dansant, à la salle des fêtes, le 24 mars et vide Dressing, le 7 avril :** Mme BATARD explique le déroulement de ces deux manifestations. Elle rajoute que le samedi 2 mars, il y a eu le concours robotique, organisé par LE LAB de SAINT-GERVAIS. Elle remercie les gens et les Lansacais qui se sont déplacés car c'était une journée très réussie pleine de découvertes, de passions, de concentration de la part des participants.

M. BOUNY précise qu'à la demande de M. Gérard CHIMISANES, lorsqu'il pleut beaucoup il y a de l'eau qui passe au-dessus de la RD133 et va dans son entrée. Ce cas s'était déjà produit il y a 2 ans, M. BOUNY avait appelé de Centre Routier départemental pour voir s'il y avait une solution à ce problème mais en vain. Cette fois aussi, une personne du Département s'est déplacée et il ne peut pas creuser et passer sous la route pour faire partir l'eau. Ce sont des travaux trop coûteux.

M. BOUNY annonce que M. BONNET a des problèmes avec la Poste. Le facteur ne trouve pas son adresse car le panneau de la route de Terre-Rouge se trouve avant le domicile de cet administré. Le Conseil Municipal décide de changer de place ce panneau afin qu'il détermine la limite entre Lansac et Tauriac.

M. le Maire précise qu'à la suite des devis demandés par M. JOURDAN, relatifs à la restauration des plaques du Monuments aux Morts, il est demandé au Conseil Municipal de choisir la matière et la couleur des plaques et écritures.

Le Conseil Municipal décide que les plaques existantes noires resteront noires et les blanches passeront noir en granite pour une meilleure résistance dans le temps et les lettres seront blanches.

M. MAUPIN demande s'il y aura encore une réunion de Commission des Finances avant le vote du budget car il trouve les montants du Grand livre sont trop peu détaillés. M. le Maire répond qu'il n'y aura pas de prochaine réunion de Commission Finances, lors du vote du Compte Administratif les détails seront présentés.

M. GILBERT communique une nouveauté, des cours de TAÏSO sont donnés dans la salle de Judo de Bourg sur Gironde, tous les samedis de 10h à 11h, pour renforcer le système musculaire, améliorer la maîtrise des gestes, augmenter la souplesse et apprendre à se relaxer... Cette salle est vétuste, le Club recherche un hangar aux environs de Bourg pour fabriquer un dojo en partenariat. Les travaux de rénovation peuvent être subventionnés à 80% et Le RAM a besoin d'un local aussi. Il rajoute que si les élus connaissent un endroit de lui dire.

Il rajoute depuis la pose de la fibre, de nombreux poteaux penchent, les fils sont trop bas, le réseau est dans un état pitoyable ; il souhaiterait pouvoir émettre une alerte. M. le Maire répond qu'il faut voir avec le Département et rajoute que lorsqu'il fait une déclaration à France Telecom, ils mettent un mois pour venir réparer les lignes.

Madame LOULOUM annonce qu'avec l'argent collecté par la vente des objets fabriqués par les enfants de l'Accueil Péri-scolaire, lors du repas des aînés, elle a pu acheter : cordes à sauter, balles de tennis, ballon de basket, tir à l'arc, jeu de gabaky et 2 trottinettes pour les enfants de l'Accueil Péri-scolaire.

Madame DONZE dit que le « BUS EN + » a envoyé ses horaires et les communes dans lequel il va faire des permanences, ils sont consultables à la Mairie, sur la page Facebook et sur Intra mus.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 4 avril 2024 à 19h30.

PROCES VERBAL DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 4 avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. POUCHARD Éric, Maire de la Commune de LANSAC.

Présents : Mmes BATARD Séverine, BOUSCASSE Virginie, DONZE Lucie (2nde adjointe) INCIARTE OSEGUERA PUYRAUD Rosa Maria, LOULOUM Valérie (1^{ère} adjointe), MM. BOUNY Vincent (3^{ème} adjoint), GILBERT Vincent, JOURDAN David, MAUPIN Christian, ROSTAND Thierry, Éric POUCHARD (le Maire)

Mr Patrick VESSIERE donne procuration à Mr Vincent BOUNY (3^{ème} adjoint)

Excusés : Mrs. BERNON Jérôme, LOZANO Nicolas,

Mr BOUNY Vincent est nommé secrétaire.

- Vote du Compte de Gestion 2023 :

Après avoir examiné le Compte de Gestion de l'exercice 2023 transmis par le Trésorier - Comptable et constaté qu'il présente des soldes identiques à la comptabilité tenue en Mairie, soit :

SECTIONS	Résultats de clôture 2022 (€)	Part affectée à l'investissement Exercice 2022	Résultat Exercice 2023 (€)	Transfert ou Intégration de Résultats Par Opération d'Ordre non Budgétaire	Résultat Clôture Exercice 2023 (€)
	Investissement	- 25 800.52		- 8 304.03	
Fonctionnement	98 804.31	25 800.52	56 568.88		129 572.67

Le Conseil Municipal adopte le **Compte de Gestion pour l'exercice 2023 par 11 voix : POUR**

- Vote du Compte Administratif 2023 :

Après avoir examiné le Compte Administratif 2023 de la Commune présenté par Mr Maupin Christian, le doyen de l'assemblée.

(M. Le Maire ne participe pas au vote).

SECTIONS	Résultats de clôture 2022 (€)	Part affectée à l'investissement Exercice 2022	Résultat Exercice 2023 (€)	Transfert ou Intégration de Résultats Par Opération d'Ordre non Budgétaire	Résultat Clôture Exercice 2023 (€)
	Investissement	- 25 800.52		- 8 304.03	
Fonctionnement	98 804.31	25 800.52	56 568.88		129 572.67

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote **par 11 voix : POUR**

Madame LOULOUM arrive à 20 heures et 3 minutes

- Affectation du Résultat :

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Le Conseil Municipal adopte le **Compte Administratif pour l'exercice 2023 par 10 voix : POUR**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : Solde d'exécution N-1	1068
	95 468.72	34 104.55	34 104.55

- Vote du Budget Primitif 2024 :

Monsieur le Maire propose l'élaboration du Budget Primitif 2024, il est décidé d'effectuer un budget unique où sont repris les excédents antérieurs reportés.

SECTION	RECETTES (€)	DEPENSES (€)
Investissement	97 684 €	97 684 €
Fonctionnement	726927.12 €	726927.12 €

Au terme de cette délibération le Budget Primitif 2024 est voté par chapitre en fonctionnement et par opérations en investissement et en M57, il en résulte :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget 2024 par : **12 voix POUR**

- Redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de télécommunication (RODP télécom)

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à un versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Le Conseil Municipal, conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, doit fixer le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications.

Tant pour le domaine public routier que pour le domaine public non routier, les montants des redevances fixés par le gestionnaire du domaine doivent tenir compte « de la durée de l'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire » tout ne devant pas excéder ceux indiqués ci-dessous :

Montants plafonds 2024 infrastructures et réseau de communications électroniques

	ARTERES* (en € / km)		Installations radioélectriques (Pylônes, antenne de télépl. mobile, armoire technique)	AUTRES (cabine tél, sous répartiteur) (€ / M ²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier Communal	48.27	64.36	Non plafonné	32.18

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier en aérien, au titre de l'année 2024, selon le barème suivant :

Patrimoine total occupant le domaine public routier géré par la Mairie de LANSAC 33710 – Gestionnaire : 35916

Millésime	Code région	TOTAL Artères aériennes (km)	Conduite Multiple (km)	Câble Enterré (km)	TOTAL Artères sous-sol (km)
2024	B2	10.084	1.172	0.00	1.172

Pour 2024 les tarifs sont :

	ARTERES (en € / km)	
	Aérien	Souterrain
Domaine public routier Communal	64.36	48.27

- **Au titre de l'année 2024 : Pour les artères aériennes :** $10.084 \times 64.36 = 649 \text{ €}$
- Au titre de l'année 2024 : Pour les artères en sous-sol :** $1.172 \times 48.27 = 56.57 \text{ €}$

Après avoir fait lecture des modalités d'encadrement de cette redevance et en tenant compte de la durée d'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire,

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment ses articles L45-1 à L47 et R20-51 à R20-54 ;
Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public ;

Et après en avoir délibéré, par 11 voix POUR et une voix CONTRE.

Le Conseil Municipal, Décide,

- en application de l'article L2322-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques, fixe la redevance France Télécom au titre de **l'année 2024 à 706 €**

- Et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

- Prime PEPA :

M. Le Maire informe le Conseil que la proposition faite pour l'obtention de la prime PEPA aux agents a été validé par le Conseil paritaire du Centre de Gestion. Le Conseil Municipal vote CONTRE à l'unanimité.

Zone d'accélération des énergies renouvelables

La Communauté des Communes du Cubzaguais propose d'accompagner la commune de Lansac pour remplir les dossiers pour les zones d'accélération des énergies renouvelable. Le Conseil doit proposer des zones afin de les soumettre au service de l'état.

Mr Jourdan David propose de couvrir le terrain de tennis, le city stade, le terrain de boule.

Mr Le Maire propose de mettre des panneaux solaires sur le toit de la salle des fêtes.

Mme LOULOUM de couvrir le parking de la salle des fêtes et celui du réfectoire.

Mr BOUNY Vincent propose d'anticiper en se positionnant sur la future cantine scolaire avec son toit.

La Commune n'a pas d'autre foncier. Ces propositions n'empêchent pas que des particuliers proposent leurs toitures d'habitation comme emplacement.

- SIRP Modification des Statuts :

Les statuts ont été votés par le conseil syndical du SIRP et envoyé pour validation à la sous-préfecture de Blaye. Celle-ci nous demande d'être plus précis sur certains points. Mr Le Maire dit, qu'il va retravailler les statuts en prenant en compte les remarques de la sous-préfecture. Ils seront envoyés à la sous-préfecture pour relecture. Après validation de la sous-préfecture, ils seront votés au SIRP et dans les deux conseils municipaux.

Travaux extérieurs effectués au logement communal plus voirie :

Mr le Maire explique que des travaux ont été fait sur le studio logement à la poste. Les évacuations des eaux de pluie et le trop plein du puisard ont été refaites. Avec le temps ils étaient bouchés.

Mr le Maire informe : 12 mètres de buses ont été remplacé sur la route de Goujon juste avant d'arrivé à la Mairie, les anciennes étaient bouchées par les racines des arbres.

Le coût total de ces deux interventions est de 3 300 euros.

Rapport de la Cour des comptes :

La cour des comptes n'a pas fait remonter de point majeur. Les Comptes sont bien tenus, le Conseil réalise des travaux à la hauteur de son budget. Il serait important de faire davantage de travaux sur les bâtiments communaux afin de les maintenir dans un bon état. Il faudrait pouvoir afficher le PV de chaque Conseil dans la semaine qui suit de sa validation, le mettre sur le site internet. Qu'il soit accessible de tous les Lansacaise et Lansacais. La cours des comptes comprennent notre difficulté dans nos manques de recette par rapport aux dépenses. Il prene en compte les nouvelles applications de l'imposition sur la commune. Les locations des deux salles apportent des recettes depuis 2023. La commune n'est pas en surendettement, ce qui est une bonne chose, sauf deux crédits sont en cours pour la maison du meunier jusqu'en 2029. Ils ont été contractés en 2009 lors de la rénovation de la maison. La Cour des comptes, constate que les travaux sont faits uniquement avec de l'auto-financement.

Mr le Maire annonce les dates des animations sur notre commune : Théâtre le 6 avril, vide dressing le 7 avril, vide grenier le 28 avril, spectacle le 4 mai dans la salle des fêtes. Repas des chasseurs le 12 avril, les marchés gourmands les 21 juin, 19 juillet, 21 septembre à la salle du Meunier et au Moulin

Mr Le Maire demande au Conseil si l'un d'entre eux souhaiteraient répondre à l'invitation de l'entreprise Beau de Saint Christoly de Blaye. Mr Jourdan David et Mme INCIARTE OSEGUERA PUYRAUD Rosa-Maria propose de se rendre à l'invitation de Mr Beau, le jeudi 11 avril à 18 heures 30.

Questions diverses

Madame INCIARTE OSEGUERA PUYRAUD Rosa Maria demande si à la suite de l'absence du personnel du secrétariat de la commune, ne pourrait-on pas se faire aider par la Communauté des Communes afin de faire aider de celle-ci. Mr Le Maire répond qu'il va essayer de trouver quelqu'un pour remplacer au moins partiellement notre secrétaire. Les secrétaires de mairie se font rare.

Mr GILBERT Vincent évoque l'uniformisation des plateformes. Il remercie la commune pour le prêt de la salle.

Mr MAUPIN Christian demande au SMICVAL de faire une réception des travaux en ce qui concerne la préparation des sols de l'installation et dispositions des bornes de collectes, cette demande est soutenue par plusieurs conseillers.

Le tableau des tours de garde pour les élections européennes est mis à jour.

Mr JOURDAN David demande comment font les Associations pour gérer les déchets pendant les manifestations.

Mr le Maire répond : les associations lors de leurs manifestations utiliseront la carte de la mairie afin de jeter leurs déchets

PROCES VERBAL DU 13 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 13 juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. POUCHARD Éric, Maire de la Commune de LANSAC.

Présents : Mmes BOUSCASSE Virginie, DONZE Lucie (2nde adjointe) INCIARTE OSEGUERA PUYRAUD Rosa Maria, LOULOUM Valérie (1^{ère} adjointe), MM. BOUNY Vincent (3^{ème} adjoint), JOURDAN David, MAUPIN Christian, Patrick VEYSSIERE, Éric POUCHARD (le Maire)

Mme BATARD Séverine donne procuration à M. JOURDAN David

M. GILBERT Vincent donne procuration à Mme LOULOUM Valérie

Excusés : Mme BATARD, MM. BERNON Jérôme, GILBERT Vincent, LOZANO Nicolas, ROSTAND Thierry

Mr BOUNY Vincent est nommé secrétaire.

Procès-Verbal du 4 avril 2024 a été voté à 11 voix POUR

- Tours de Grade pour les élections législatives anticipées des 30 juin et 7 juillet 2024 :

Les élus présents se sont positionnés sur les tableaux des tours de garde pour les élections législatives anticipées des 30 juin et 7 juillet prochain.

M. le Maire invite les élus absents de faire de même et de prévenir le secrétariat.

M. MAUPIN avait conçu un tableau pour comptabiliser les résultats des élections Européennes qui était très pratique, pour gagner du temps.

Il dit qu'il en a créé un autre pour comptabiliser les résultats et les signatures pour les 2 tours des élections législatives anticipées.

Le Conseil Municipal le remercie.

- Permis de louer :

A ce jour, de nombreux logements sont loués sur la commune, certes à moindre loyer, mais insalubres et inconformes et indécents à la location.

Précédemment, le Conseil Municipal avait voté Contre ce point, mais le fléau commence à être insistant et très commun sur la commune.

Il est nécessaire d'intervenir. L'ARS et d'autres organismes de l'Etat nous sollicitent régulièrement pour effectuer des visites et des questionnaires des logements concernés. C'est pour cela que M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'adhérer au service d'instruction des permis de louer proposé par le service commun mutualisé intercommunal de lutte contre le mal logement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote **par 7 voix POUR dont 2 procurations, 1 CONTRE et 3 Abstentions**

- Recouvrement relatifs aux impayés – demande de la DGFIP :

Depuis le 1er janvier 2023, les ordonnateurs et comptables sont soumis à un régime de responsabilité commun, la responsabilité des gestionnaires publics (RGP). Ce régime vise à sanctionner les fautes graves avec un préjudice financier significatif.

Ce nouveau régime de responsabilité a des conséquences directes sur notre action en recouvrement pour l'ensemble des créances relevant de notre compétence. Il doit nous conduire à mieux coordonner et proportionner les poursuites et à simplifier les procédures.

Cette réforme s'inscrit dans un contexte d'harmonisation juridique du recouvrement forcé et dans une démarche d'optimisation de l'action en recouvrement, qui repose sur la sélectivité des poursuites et la mise en œuvre d'un contrôle interne adapté.

Pour répondre à ces nouveaux enjeux la commune de Lansac est invitée à soumettre à délibération la charte de recouvrement ci-jointe, qui nous permettra de coconstruire une politique de recouvrement ambitieuse et contemporaine.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote **par 11 voix : POUR dont 2 procurations.**

- Tarif restaurant scolaire :

Monsieur le Maire précise que les tarifs du restaurant scolaire de la commune de Lansac doivent être en concordance avec ceux de la commune de Tauriac, vu le Regroupement Pédagogique Intercommunal de LANSAC-TAURIAC.

Il rappelle que la Société ALBERT RESTAURATION, 8 Chemin d'Oquin 33140 VILLENAVE D'ORNON a été recrutée pour établir les repas des élèves de la maternelle, du primaire et des adultes (enseignants (es), personnel communal, intervenants et remplaçants (es) à l'école) des restaurants scolaires de LANSAC et TAURIAC.

M. le Maire indique que la Cour des Comptes demande à ce que soit réalisé un appel d'offres pour ce service de restauration.

A compter du 1^{er} septembre 2024, la commune de Lansac aura deux tarifs (élèves de l'école primaire et adultes)

Le repas POUR LES ENFANTS de PRIMAIRE passera : de 3.80 € à 3.90 €

Le repas POUR LES ADULTES (enseignants, personnel communal...) passera : de 4.00 € à 4.10 €

Le montant des factures pourra être prélevé si un formulaire SEPA et un RIB ont été fournis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote **par 11 voix : POUR dont 2 procurations.**

- Courrier d'administrées :

Deux administrées ont envoyé un courrier pour demander l'autorisation de construire leur habitation.

Leur terrain est en zone A et souhaitent que cette zone A passe en zone UB afin de faire leurs constructions.

Le Conseil Municipal va commencer à effectuer avec un cabinet d'urbanisme, une modification du règlement écrit du PLU des zones A, N et 1AU.

Cette modification du règlement ne prévoit en aucun cas une modification cartographique des zones du PLU. Il est donc impossible de mettre des terrains en zones A ou N à urbaniser (à construire).

Le zonage du PLU ne pourra être modifié qu'en accord du SCOT en cours d'élaboration par la Communauté des Communes.

Le Conseil Municipal donne son accord pour leur faire un courrier avec toutes ces précisions.

- PLU :

Une modification de règlement des zones A, N et 1AU va débiter. Nous avons chargé un cabinet d'urbanisme de nous aider, pour un montant de 9 360 €.

Cette modification consiste à ne permettre que 25 constructions sur la zone 1AU du Bourg, prescrire une densité qui n'existe pas, le RAL pour les enduits et portails, changement de situation des bâtées agricoles en zone A et N et harmoniser les zones dans l'ensemble de la carte du PLU.

- Permis de construire d'un administré :

M. le Maire annonce qu'il a reçu à la Mairie un Permis de Construire d'un administré sur une zone naturelle.

Il rajoute que le dossier est parti à l'instruction.

- Rapport d'activité CDC :

M. le Maire précise qu'il a transmis aux élus, par mail, le rapport d'activité de la Communauté des Communes de St-André-de-Cubzac (G3C) pour lecture et validation lors de la réunion de Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote **par 9 voix : POUR et 2 abstentions.**

- Plaques monuments aux morts :

Monsieur le Maire donne la parole à M. David JOURDAN afin qu'il explique qu'il a demandé des devis pour faire refaire les plaques du Monument à Morts qui sont abimées par le climat et les années.

Les noms et prénoms des soldats morts pour la France seront réinscrits car on ne peut plus les lire actuellement. Le coût de cette réfection est de 2 724.25 €.

Le Conseil Municipal donne son accord.

-Reprise des concessions :

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Valérie LOULOUM pour qu'elle expose ce qu'elle a fait. L'entreprise BEAU de St Christoly de Blaye est intervenue sur les concessions. A ce jour, les caveaux sont vides, cela n'a coûté que 4 140€ au lieu de 7 200€ du devis initial.

Ce devis comprend l'ouverture et la fermeture de 7 caveaux, 25 corps sont conservés dans le dépositaire, et nous allons envoyer le règlement du cimetière à tous les propriétaires pour en prendre connaissance et surtout pour l'entretien des sépultures.

Elle dit que la commission cimetière devra prendre des photos et prendre les dimensions des caveaux repris pour les présenter au Conseil Municipal pour décider leur devenir.

- Marché gourmand Moulin :

Les dates sont annoncées : les 21 juin ; 19 juillet et 21 septembre 2024 sur le site du moulin.

Monsieur le Maire demande des personnes pour aider à ranger le soir après les manifestations.

- SMICVAL : bilan à ce jour sur les points d'apport collectif :

M. Christian MAUPIN demande à M. le Maire d'envoyer une lettre au SMICVAL pour leur dire que les cartes ne fonctionnent pas ; il est impossible d'ouvrir les bennes de déchets donc les gens doivent les ramener chez eux et d'autres les laissent à côté par terre. Même les cartes des containers jaunes ne fonctionnent pas. Il est demandé au SMICVAL de s'assurer que tous les administrés soient titulaires d'une carte d'accès au PAC.

Le constat est qu'il y a beaucoup d'incivilité, mais que le SMICVAL n'assure pas le service.

Questions diverses :

Le Conseil Municipal souhaite remercier tous les scrutateurs qui se sont proposés lors du dépouillement pour les élections européennes.

M. David JOURDAN annonce que les menuiseries des logements communaux près de la Poste ont été changées par l'entreprise Fabien Fenêtres. Il souhaitait parler également des panneaux solaires mais M. le Maire lui a répondu que ce point sera mis à l'ordre du jour à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

M. MAUPIN dit qu'il connaît quelqu'un qui est propriétaire d'un terrain de 6000 m2 sous une ligne haute tension en zone A. M. le Maire dit que les panneaux solaires seront mis sur des bâtiments agricoles, mais cette personne peut envoyer une lettre à la Mairie, sur son projet.

M. David JOURDAN dit que Mme Rosa-Maria PUYRAUD, Lucie DONZE et Patrick VEYSSIERE sont les seuls élus à faire les états des lieux alors que la commission comprend 8 élus. Ils demandent aux autres de pouvoir s'investir puisqu'ils se sont engagés.

Dorénavant, l'agent faisant le ménage dans les salles viendra en renfort lors que les élus ne pourront pas être disponibles.

M. Patrick VEYSSIERE demande quand le tracteur sera prêt car il y a besoin de faucher. M. le Maire répond qu'incessamment sous peu on pourra aller le récupérer.

Mme Lucie DONZE dit qu'elle a un souci d'adressage avec les livraisons de ces fournisseurs. Ils doivent avoir des GPS spécial ou non mis à jour car WAZE est à jour.

Mme Rosa-Maria PUYRAUD demande où en est l'affaire avec l'agent du service technique ? M. le Maire lui a répondu qu'il avait eu un entretien avec lui et qu'il va lui envoyer un courrier.

PROCES VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 5 septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. POUCHARD Éric, Maire de la Commune de LANSAC.

Présents : Mmes Séverine BATARD, Virginie BOUSCASSE, Lucie DONZE Lucie (2nde adjointe) Rosa Maria INCIARTE OSEGUERA PUYRAUD, Valérie LOULOUM (1^{ère} adjointe), MM. BOUNY Vincent (3^{ème} adjoint), Christian MAUPIN, Patrick VEYSSIERE, Éric POUCHARD (le Maire)

M. Thierry ROSTAND donne procuration à M. Éric POUCHARD

M. David JOURDAN donne procuration à Mme Rosa Maria INCIARTE OSEGUERA PUYRAUD.

Excusés : MM. Jérôme BERNON, Vincent GILBERT, David JOURDAN et Nicolas LOZANO et Thierry ROSTAND.

Mr BOUNY Vincent est nommé secrétaire.

Procès-Verbal du 13 juin 2024 a été voté à 11 voix POUR

- Délibération concernant les frais de mission et de formation pour les agents :

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS TEMPORAIRES

La délibération du 1^{er} juin 2023 sera abrogée

*Arrêté ministériel du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret du 3 juillet 2006, définit les nouvelles conditions et modalités de remboursement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

Rémunération modifiant l'arrêté

- Revalorisation des frais de repas qui passent de 17,50€ à 20€ au 22 septembre 2023
- Revalorisation du taux des indemnités kilométriques (+ 17% au 1er janvier 2021 et + 10% au 1er janvier 2022)
- A compter du 7 juin 2020 possibilité de rembourser, si délibération, les frais réels engagés lors de déplacements temporaires dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire

Bénéficiaires

Tous les agents (titulaires, stagiaires, contractuels) autorisés à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service et hors de leur résidence administrative (territoire de la commune sur lequel se situe le service où l'agent est affecté à titre permanent) sont indemnisés de leur frais de transport sur la base d'indemnités kilométriques et, le cas échéant, de leurs frais de mission.

Rémunération

- Résidence administrative : le territoire de la commune sur lequel se situe le service où l'agent est affecté ou l'école où il effectue sa scolarité. Lorsqu'il est fait mention de la résidence de l'agent, sans autre précision, cette résidence est sa résidence administrative.
- Résidence familiale : le territoire de la commune sur lequel se situe le domicile de l'agent.
- Constituant une seule et même commune : toute commune et les communes limitrophes, desservies par des moyens de transports publics de voyageurs. Toutefois, lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, une délibération de l'assemblée peut y déroger.

Indemnités de déplacements temporaires

Mission ou Intérim

Lorsque l'agent se déplace pour les besoins du service à l'occasion d'une mission ou d'un intérim, et sous réserve de pouvoir justifier du paiement auprès de l'ordonnateur, il peut prétendre :

- à la prise en charge de ses frais de transport,
- et à des indemnités de mission qui ouvrent droit, cumulativement ou séparément, selon les cas, au :
 - remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas,
 - remboursement forfaitaire des frais et taxes d'hébergement.

Stage

A l'occasion d'un stage, l'agent peut prétendre :

- à la prise en charge de ses frais de transport
- et à des indemnités de stage dans le cadre d'actions de formation professionnelle statutaire préalable à la titularisation ou aux indemnités de mission dans le cadre d'autres actions de formation professionnelle statutaire ou continue. Dans ce dernier cas, s'il a la possibilité de se rendre dans un restaurant administratif ou d'être hébergé dans une structure dépendant de l'administration moyennant participation, l'indemnité de mission attribuée à l'agent est réduite d'un pourcentage fixé par délibération.

L'indemnité de mission et l'indemnité de stage sont exclusives l'une de l'autre.

Rémunération Indemnités kilométriques pour utilisation du véhicule personnel.

• **Frais de transport**

Votre administration qui autorise votre déplacement choisit le moyen de transport au tarif le moins onéreux et, lorsque l'intérêt du service l'exige, le plus adapté à la nature du déplacement.

Si vous utilisez votre voiture personnelle, avec l'autorisation de votre chef de service, vous êtes indemnisé de vos frais de déplacement selon l'une des 2 conditions suivantes :

- Soit sur la base du tarif de transport en commun le moins onéreux
- Soit sur la base d'indemnités kilométriques dont le montant varie selon le type du véhicule, sa puissance et la distance parcourue.

Type de véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Plus de 10 000 km
5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 CV et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

- L'agent qui a utilisé son véhicule personnel, peut être remboursé de ses frais de stationnement et de péages sur présentation des pièces justificatives.

Indemnité d'utilisation d'une motocyclette ou d'un vélomoteur

- Motocyclette (cylindrée supérieure à 125 m³) = 0,15 €

- Vélomoteur et autre véhicule à moteur (cylindrée de 50 à 125 cm³) = 0,12 €

Pour les vélomoteurs et les bicyclettes à moteur auxiliaire, le montant mensuel des indemnités kilométriques ne pourra être inférieur à 10€

Versement

Les indemnités sont payées mensuellement et à terme échu sur présentation des états et des pièces justifiant du déplacement.

- Le remboursement des frais de déplacements temporaires nécessite un ordre de mission préalable (autorisation), un état de frais certifié, une assurance personnelle de l'agent (pour les indemnités kilométriques).

Le remboursement de frais divers (péage, taxis, véhicule de location, parcs de stationnement...) peut être également autorisé par l'assemblée délibérante. Le remboursement des frais se fera sur présentation des pièces justificatives.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote **par 11 voix POUR dont 2 procurations**

- Effectifs des écoles Lansac et Tauriac - année 2024-2025 :

A Tauriac :

- 1 classe de 21 élèves sur 2 niveaux **PS - MS (1)** : 15 PS et 6 MS
- 1 classe de 22 élèves sur 2 niveaux **PS - MS (2)** : 11 PS et 11MS
- 1 classe de 22 élèves sur 2 niveaux **MS – GS** : 6 MS et 16 GS
- 1 classe de 22 élèves sur 2 niveaux **CP – CE1(1)** : 7 CP et 15 CE1
- 1 classe de 21 élèves sur 2 niveaux **CP – CE1 (2)** : 7 CP et 14 CE1

Soit un total de 108 enfants

A LANSAC :

- 1 classe de 23 élèves en CE2
- 1 classe de 23 élèves sur 2 niveaux **CM1 – CM2 A** : 15 CM1 et 8 CM2
- 1 classe de 24 élèves sur 2 niveaux **CM1 – CM2 B** : 14 CM1 et 10 CM2

Soit un total de 70 enfants

- Dissolution du SIES de BLAYE :

- VU le courrier de la Préfecture en date du 15 mai 2023 où le Préfet nous fait connaître le projet de dissolution du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES du second degré DE BLAYE,
- VU la délibération du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES du second degré DE BLAYE en date du 4 juillet 2024 actant la dissolution au 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix POUR dont 2 procurations

- **APPROUVE** le projet de dissolution du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES du second degré DE BLAYE au 31 décembre 2024,
- **PREND ACTE** que les communes devront valider, dans un 2^{ème} temps les modalités de répartitions de l'actif et du passif du Syndicat. Un accord unanime devra être trouvé sur le devenir des biens mobiliers et immobiliers, du personnel, de l'actif et du passif financiers et des archives.

- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de BORDEAUX, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au représentant de l'Etat.

M. MAUPIN demande à ce que la commune reçoive un état des passifs et des actifs.

- Participation des communes au SIRP :

Le SIRP n'a pas payé la totalité des charges patronales depuis 2014, un nouveau calcul a été effectué par les organismes qui se montent à un total de 25 591.08 €

De plus, l'assurance SMACL nous demande de lui rembourser 6 309.45 € correspondant au remboursement du salaire d'un agent dont cette somme qui n'était pas destinée au SIRP (agent intercommunal)

Et suite à de nombreux arrêts maladie des agents du SIRP, la SMACL qui nous rembourse les salaires des agents, nous demande une augmentation de la cotisation annuelle de 6 480.24 €.

Il nous faut aussi 2280.91 € de recette supplémentaire pour un besoin de Trésorerie du budget.

Les communes doivent trouver une recette supplémentaire de 40 661.68 € répartie entre les 2 communes comme suit :

Pour la commune de TAURIAC devra verser 26 716.34 €

Et la commune de LANSAC un montant de 13 945.34 €

Le Conseil Municipal comprend que l'on n'a pas le choix de payer cette dette.

- Décision modificative budget de la commune :

La commune de Lansac a déjà versé plusieurs mandats depuis le début de l'année 2024, mais il s'avère qu'elle doit faire une DM pour pouvoir payer sa participation au SIRP qui est de 95 499.84 €

Au budget, il a été prévu 81 554.50 € soit une différence de 13 945.34 €

Prendre au 6419 + 7000 €

Pour le mettre au 65561 + 7000 €

Il restera 3 499.84 € à trouver en décembre 2024

Le Conseil Municipal vote par 11 voix POUR dont 2 procurations

-Renouvellement de la convention avec la Poste :

La commune de Lansac compte moins de 10 000 habitants.

Elle est hors Zone de Revitalisation Rurale

- Une indemnité fixe mensuelle est garantie : 1 185 € en 2024, avant nous percevions 1 005 euros par mois.

Nouveauté 1 : une rémunération variable complémentaire valorise les ventes La Poste Mobile / Veiller sur Mes Parents / Tablette Ardoiz. Elle est indexée sur le chiffre d'affaires réalisé dans le mois

- De 1 à 14% selon le montant des ventes

Nouveauté 2 : chaque mois La Poste agrège

- Le chiffre d'affaires des ventes de produits (timbres, emballages.), des affranchissements,
- les dépôts et remises d'objets flashés (lettres recommandés et colis) valorisés 0,50 € / objet
- les retraits d'espèces valorisés 0,76 € / retrait

- si le total valorisé en € est de l'ordre de 8 500 € ou plus, la commune perçoit une rémunération de 14% du chiffre d'affaires réalisé sur les ventes et affranchissements + la valorisation des dépôts et remises d'objets flashés (0,50 € / objet) + la valorisation des retraits d'espèces réalisés (0,76 € / retrait)... en lieu et place de l'indemnité fixe mensuelle garantie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix POUR dont 2 procurations

Décide de donner l'autorisation à M. le Maire de signer la nouvelle convention pour une durée de 6 ans, les horaires de l'agence postale communale restent inchangés.

- Instauration du Permis de louer :

A ce jour, la Municipalité a voté pour adhérer au service d'instruction des permis de louer proposé par le service commun mutualisé intercommunal de lutte contre le mal logement, mais il faut une délibération pour instaurer le Permis de louer sur la commune.

C'est pourquoi M. le Maire propose de voter ce soir, pour l'instauration du permis de louer sur LANSAC.

Il faut 6 mois entre la publication de cette délibération et l'instauration effective du dispositif, cela signifie donc que si la délibération est prise ce soir, nous pouvons envisager une mise en place effective du permis de louer sur la commune de Lansac à compter du 15 mars 2025.

Après ce vote, le Grand Cubzaguais Communauté de Communes reviendra vers nous pour organiser les modalités pratiques de la mise en place du dispositif (courriers aux habitants, publicité sur les réseaux sociaux et sur le site internet, notification aux partenaires du logement) ...

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 7 voix POUR, 1 CONTRE et 3 ABSTENTIONS

- Départ à la retraite d'un agent :

Les droits à la retraite d'une agente sont ouverts à compter du 30 novembre 2024.

Elle ne fera donc plus partie à partir du 1^{er} décembre 2024 de l'effectif des agents de la commune

Ce poste reste ouvert, M. le Maire propose au Conseil qu'au mois de décembre, on ferme ce poste à 25h, mais nous avons besoin d'une personne pour faire le ménage des classes et nettoyage de cantine qui correspondrait à un besoin de 10h.par semaine.

Il faudra ouvrir un poste à 10h annualisé.

La fermeture du poste sera à l'ordre du jour au mois de novembre 2024.

- VOYAGE à RAVEL :

Dans le cadre du Jumelage de LANSAC-RAVEL, 27 Lansacais partent à RAVEL (une commune d'Auvergne) demain matin en bus jusqu'à lundi 9 septembre.

Ils sont attendus par les Ravellois pour un weekend d'émotions, de fêtes et de plaisirs.

Le bus est financé par les adhérents, le Comité de Jumelage est l'organisateur.

L'année prochaine ce sera au tour des Ravellois de venir à Lansac.

- SMICVAL : réponse à nos messages et/ou courriers :

M. le Maire a envoyé un mail au SMICVAL pour leur poser quelques questions et faire le point sur le fonctionnement des PAC installés sur la commune :

Les points de collectes sont nettoyés régulièrement par le SMICVAL.

Beaucoup d'administrés se plaignent que certaines bornes ne s'ouvrent pas avec leur badge

Est-ce un problème de bacs pleines ou un problème de fonctionnement ?

Les bornes fonctionnent, elles ont été contrôlées par le SMICVAL.

D'autre part, M. le Maire a demandé si le SMICVAL avaient contacté les habitants de Lansac qui ne sont pas venus chercher leurs badges, lors de leurs permanences à la Mairie et ont-ils été relancés pour qu'ils viennent les chercher ? Le SMICVAL n'a pas fait la démarche.

Le SMICVAL rappelle qu'il n'y a plus de sacs jaunes. Seul des sacs pour les restes alimentaires sont distribués en Mairie. Pour tout autre besoin, composteur ou matériel, il faut se diriger vers le service du SMICVAL à Saint-Girons d'Aiguevives.

M. MAUPIN dit que l'on pourrait mettre un conteneur supplémentaire pour le carton sur la commune. M. le Maire répond que cela a été évoqué avec le technicien du SMICVAL.

Questions diverses :

M. le Maire demande que la Commission Cimetière puisse se réunir dès que possible car il y a des demandes d'achat de caveaux en cours de procédure de reprise ou de terrains.

Aussitôt, la date a été déterminée au samedi après-midi. (Le 7 septembre 2024).

M. MAUPIN demande où en est le projet d'appel d'offre de restauration à TAURIAC, la Commission Cantine devrait elle aussi se réunir.

Pour information, M. Le Maire informe le Conseil que Tauriac a augmenté le prix de son Accueil Périscolaire alors que Lansac est resté aux prix annoncés en 2024.

M. BOUNY demande à M. Le Maire s'il se rappelle avoir reçu un restaurateur qui tient un restaurant à Blaye car il serait intéressé pour s'installer dans la salle du meunier.

La question est : Est-ce que l'on continue à prêter et/ou louer la salle du meunier ou bien on met un restaurant sur le site du moulin ?

Il faut faire un bilan des locations.

M. VEYSSIERE a géré les travaux de voirie effectués par l'entreprise GREMAIR. Il a réceptionné les travaux qui ont eu lieu sur la route des Lorettes, route des sources, route Barbotin, route des vignes et route du moulin en partie.

Il rajoute que c'est lui qui s'est occupé de la location de la salle du meunier le weekend précédent, il souhaiterait que l'on précise dans la convention de prêt de salle que le site n'est pas privé, que l'Association des Amis du Moulin du Grand Puy peut effectuer des permanences de visites du moulin.

Et il demande également d'afficher des panneaux salle privée et bureaux de l'Association des Amis du Moulin du Grand Puy avec des flèches car des gens sont rentrés, dans la salle du meunier, le dimanche matin, alors que les gens qui avaient utilisé la salle était en train de faire le ménage.

M. le Maire a répondu qu'il mettra des panneaux.

Mme PUYRAUD demande à ce que le rotifile soit passé derrière le préau car l'herbe est très haute.

M. le Maire souhaiterait que le Conseil Municipal pense aux projets à écrire sur le budget 2025 :

Il propose de refaire la toiture de la Mairie, de refaire les menuiseries du logement du locataire de l'école, faire un gros entretien de l'épaveuse....

M. le Maire informe le Conseil que l'entreprise de restauration a pris les plaques du Monument aux Morts pour faire les travaux.

La marche contre le Cancer a lieu le samedi 21 septembre prochain : deux marches sont proposées – le soir, il y a le dernier marché gourmand de l'année. M. le Maire précise qu'il s'est entretenu avec le propriétaire du Château Le Prélat qui a clôturé ses terres, afin qu'il puisse ouvrir l'accès aux Foodtrucks pour monter jusqu'au moulin.

M. le Maire demande de l'aide aux élus pour la préparation des tables et chaises et surtout pour tout nettoyer et ranger à la fin de la manifestation et aussi pour mettre les tables, pour le samedi matin le vin d'honneur.

Les Vœux du Maire auront lieu le samedi 11 janvier 2025 à 17h accompagnée de la traditionnelle galette des rois.

Le repas des Aînés sera le dimanche 12 janvier à 12h. Il faut déjà réserver le traiteur et faire faire des devis.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 3 octobre 2024

PROCES VERBAL DU 3 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 3 octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. POUCHARD Éric, Maire de la Commune de LANSAC.

Présents : Mmes Séverine BATARD, Virginie BOUSCASSE, Valérie LOULOU (1^{ère} adjointe), MM. BOUNY Vincent (3^{ème} adjoint), David JOURDAN, Christian MAUPIN, Thierry ROSTAND, Vincent GILBERT, Éric POUCHARD (le Maire)

Mme Rosa Maria INCIARTE OSEGUERA PUYRAUD donne procuration à M. David JOURDAN.

Mme Lucie DONZE Lucie (2nde adjointe) donne procuration à M. MAUPIN Christian.

M. Patrick VEYSSIERE donne procuration à M. Vincent BOUNY.

Excusés : MM. Jérôme BERNON, et Nicolas LOZANO.

Mr BOUNY Vincent est nommé secrétaire.

Procès-Verbal du 5 septembre 2024 a été voté à 9 voix POUR + 3 Procurations

- Orientations budgétaires 2025 :

M. Le Maire propose au Conseil d'effectuer les travaux suivants :

Refaire la toiture de la mairie.

Changer les fenêtres du loyer de l'école

Acheter une débroussailleuse pour l'agent de la voirie

Acheter une machine vapeur pour nettoyer les cuisines des bâtiments

Acheter un réfrigérateur pour la cantine (pour remplacer l'ancien qui est usé).

Remise en état total de l'épaveuse.

Remise en état du rideau de la scène de la salle des fêtes

Effectuer des travaux de voirie.

Acheter des porte-manteaux pour les installer sous le préau.

Faire l'isolation des combles dans les logements de la Poste.

- Travaux effectués en 2024 :

M. le Maire fait le point des travaux programmés pour 2024.

Le changement du velux sur le local professionnel communal de la coiffeuse a été changé, ainsi que les menuiseries et un volet sur le studio et le grand logement communaux.

Reprise de caveaux.

Bouches incendie Route de Duc de Broglie

Eclairage des salles de classes.

Remise en conformité des coffrets électriques et le pupitre de commande de la cloche. Changement du bâton de frappe de la cloche

La voirie est faite, un point a été fait par M. VEYSSIERE lors de la dernière réunion du Conseil.

Les plaques du monument aux morts seront installées fin octobre, après leur restauration.

La modification des règlements des zones A, N et 1AU du PLU, seront à continuer sur 2025.

Les bandeaux de la salle des fêtes ont été changés.

- Présentation du rapport de la cour des comptes :

M. le Maire présente les 7 points relevés par la Cour des comptes. Nous devons les prendre en compte et faire un retour sur les changements que nous avons apporté afin de répondre à :

Recommandation n° 1. : Mettre en ligne sur le site internet de la commune les décisions du Conseil Municipal conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Recommandation n° 2. : Etablir et publier à l'appui des documents budgétaires l'ensemble des annexes prévues par le référentiel budgétaire et comptable M57.

Recommandation n° 3. : Publier en annexe du compte administratif l'état de la dette prévu par le référentiel budgétaire et comptable M57 (état B1.2) et s'assurer de sa concordance avec le compte de gestion du comptable public.

Recommandation n° 4. : Constituer des provisions pour dépréciation des comptes de tiers pour les créances dont le risque d'irrecouvrabilité est avéré, en lien avec le comptable public, conformément aux articles L. 2321-2 (29°) et R. 2321-2 du CGCT.

Recommandation n° 5. : Prendre régulièrement des délibérations constatant l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables sur la base des propositions du comptable public.

Recommandation n° 6. : Conformément à l'instruction comptable M57, réserver le compte 6419 « remboursements sur rémunération de personnel » aux remboursements de rémunérations effectués par les organismes sociaux ainsi que par le personnel lui-même.

Recommandation n° 7. : Etablir l'inventaire des biens communaux et s'assurer de sa concordance avec l'état de l'actif conformément au référentiel budgétaire et comptable M57.

- Panneau solaire :

M. Jourdan explique les différents projets :

Recouvrir le terrain de tennis, le City stade et une partie du terrain de pétanque.

Projet 1 financé totalement par la Mairie

Projet 2 financé par la Société IRISOLARIS, sous certaines conditions.

M. JOURDAN organisera une réunion avec le responsable de cette société afin d'avoir tous les renseignements nécessaires.

- Clect :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une erreur de document transmis par la commission de Clect, sur le montant de participation, le vote sera pour le prochain Conseil. Les élus repartent avec les documents transmis par la Clect.

- SCOT : (Schéma de Cohérence Territoriale)

M. le Maire informe que le SCOT est en phase de se terminer. Celui-ci a été élaboré par les deux communautés des communes, le Grand Cubzaguais et Latitude Nord Gironde. Nous devons donner un avis sur les différents arrêtés. M. Le Maire les enverra dès ce vendredi afin que le Conseil prenne le temps de les lire et qu'il puisse donner leur avis au prochain Conseil Municipal du 7 novembre.

- Axe 1 – Donner la priorité à l'emploi local
 - Orientation 1.1 – Développer l'emploi local en structurant la localisation des filières
 - Orientation 1.2 – Favoriser un maillage commercial de proximité
 - Orientation 1.3 – Conforter et renouveler les filières agricoles
 - Orientation 1.4 – Porter un développement touristique commun à l'échelle de la Haute-Gironde
- Axe 2 – Recevoir selon la capacité d'accueil
 - Orientation 2.1 – Maîtriser la croissance démographique et rééquilibrer l'armature urbaine
 - Orientation 2.2 – Articuler les mobilités en cohérence avec l'armature urbaine
 - Orientation 2.3 – Diversifier le parc de logement pour renforcer la mixité sociale
 - Orientation 2.4 – Accompagner la réalisation de projets cohérents avec l'identité du territoire
- Axe 3 – Préserver la qualité de vie
 - Orientation 3.1 – Préserver le patrimoine naturel et les ressources
 - Orientation 3.2 – Qualifier le paysage pour renforcer l'identité locale
 - Orientation 3.3 – Accompagner la transition énergétique du territoire
 - Orientation 3.4 – Améliorer la résilience du territoire face aux risques et aux nuisances

- Fin du réseau cuivre :

La fin du réseau cuivre est prévue. Nous faisons partie du lot 4 :

Janvier 2026, fermeture commerciale, plus aucune offre sur support cuivre sera commercialisable.

La commune de Lansac est couverte à 100% par la fibre. Il y aura des propositions de forfait uniquement téléphonique sur la fibre.

Janvier 2028, à cette date les services cuivre seront arrêtés. Plus aucun client n'utilisera le réseau cuivre.

L'enjeu est de communiquer un maximum sur ce changement majeur. Les opérateurs contacteront leurs clients afin de leur proposer une autre solution.

Le maintien de deux réseaux au-delà de 2030 n'est pas possible pour des raisons financières et environnementales.

L'ancien réseau sera déposé dans le futur.

- Cérémonie du 11 novembre, à 11h au Monument aux Morts :

Madame LOULOUM informe que Mme MERA, la Directrice de l'école de Lansac, sera prévenue.

L'apéritif sera une soupe de champagne, jus de fruits, quiche, pizza et gâteaux secs.

Le rendez-vous pour les Conseillers qui participent à la préparation sera à 10 heures.

- Repas des Aînés :

Le traiteur choisi suite au vote en présentiel est M. GODINAUD « Au Bon gout » à Lapouyade.

L'apéritif sera un punch des îles et biscuits salés,

Le menu est choisi : effiloché de cabillaud et son coulis aux herbes, joue de porc confit, pommes sarladaises. Plateau de fromages (brie, emmental, St Nectaire, chèvre, bleu). Tarte tatin est sa boule de glace vanille, café

M. JOURDAN s'occupe de l'animation, nous aurons plus de précisions à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Questions diverses :

Voyage à Ravel : Nous avons passé un bon moment avec nos amis Ravellois. Les weekends passent à chaque fois trop vite. Nous les recevrons le 5, 6, 7 et 8 septembre 2025.

Notre agent communal est en accident du travail, nous allons voir pour le remplacer, suivant le résultat de son écographie.

M. BOUNY demande si le courrier a été envoyé concernant le SMICVAL concernant les problèmes de bacs pleins et il fait remarquer que les poches et déchets posés autour des bacs de collectes sont dans l'ensemble assez rapidement nettoyés.

M. le Maire répond qu'il n'a pas eu le temps, c'est en cours.

M. JOURDAN demande pourquoi le permis à points ne fonctionne pas au restaurant scolaire.

Mme LOULOUM répond qu'il suffit de le remettre en application (ce sujet a été voté lors que Conseil Municipal précédent).

M. MAUPIN informe qu'il faut faire nettoyer les tuyaux de vidange de la salle des fêtes.

Il signale une fuite au robinet de la plonge, M. le Maire répond qu'il faut changer le mécanisme complet.

Il explique que dans certaines circonstances, lors de la location de la salle des fêtes, il faut garder les cautions comme par exemple : pour le parquet détérioré de la scène.

M. GILBERT informe qu'au niveau des Androns, les câbles sont emmêlés, un collier en plastique sert d'attache à une ligne. M. le Maire répond que les services concernés ont déjà été prévenus malgré que ce ne soit pas de notre compétence.

M. GILBERT demande si on ne pourrait pas faire intervenir des associations pour faire des animations pendant le repas des Aînés, M. le Maire et certains élus expliquent que cela va être très difficile au niveau du « timing » et de l'organisation.

Mme LOULOUM annonce le nombre de personnes pour la marche contre le cancer et les recettes :

- Pour la marche de 10 km → 53 marcheurs
- Pour la marche de 7 km → 19 marcheurs

La recette pour la Ligue contre le Cancer est de 550 euros.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 7 novembre 2024

PROCES VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 7 novembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. POUCHARD Éric, Maire de la Commune de LANSAC.

Présents : Mmes Séverine BATARD, Valérie LOULOUM (1^{ère} adjointe), MM. BOUNY Vincent (3^{ème} adjoint), David JOURDAN, Christian MAUPIN, Thierry ROSTAND, Patrick VEYSSIERE, Éric POUCHARD (le Maire)

Mme Rosa Maria INCIARTE OSEGUERA PUYRAUD donne procuration à M. David JOURDAN.

Mme Lucie DONZE Lucie (2nde adjointe) donne procuration à M. Christian MAUPIN.

Excusés : Mmes Virginie BOUSCASSE, Lucie DONZE, Rosa Maria INCIARTE OSEGUERA PUYRAUD MM. Jérôme BERNON, Vincent GILBERT et Nicolas LOZANO.

Mr BOUNY Vincent est nommé secrétaire.

Procès-Verbal du 3 octobre 2024 a été voté à 10 voix POUR

M. le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : RODP 2024 ENEDIS

Intervention de l'entreprise IRISOLARIS, présentation de la pose de panneaux photovoltaïques au-dessus du terrain de pétanque, city stade et terrain de tennis.

Ce serait un bail de 30 ans pour un bâtiment préau de 70m linéaire de 1 700m².

Des travaux de tranchée, éclairage de sécurité (ERP) et l'assurance seront à la charge de la commune.

L'entretien sera à la charge de l'entreprise.

Les élus souhaitent se renseigner sur la hauteur minimum de la charpente nécessaire pour abriter un terrain de tennis et le city stade.

Il va falloir faire un appel d'offres.

- SCOT :(Schéma de Cohérence Territoriale)

Monsieur le Maire présente le projet.

Il rappelle que la révision du SCoT du Cubzaguais, renommé SCoT du Cubzaguais Nord Gironde après l'extension de son périmètre au territoire de la Communauté de Communes de Latitude Nord Gironde, a été prescrit en 2018. Le SCoT est un document d'urbanisme traduisant un projet d'aménagement à un horizon de vingt ans, qui définit des objectifs en matière d'équilibre et de complémentarité des polarités urbaines et rurales, de gestion économe de l'espace, de transitions écologique, énergétique et climatique, d'offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, d'agriculture et de mise en valeur de la qualité des espaces urbains et naturels et des paysages.

Monsieur le Maire expose les axes et orientations du Projet d'Aménagement Stratégique :

- **Axe 1 – Donner la priorité à l'emploi local**
 - Orientation 1.1 – Développer l'emploi local en structurant la localisation des filières
 - Orientation 1.2 – Favoriser un maillage commercial de proximité
 - Orientation 1.3 – Conforter et renouveler les filières agricoles
 - Orientation 1.4 – Porter un développement touristique commun à l'échelle de la Haute-Gironde
- **Axe 2 – Recevoir selon la capacité d'accueil**
 - Orientation 2.1 – Maîtriser la croissance démographique et rééquilibrer l'armature urbaine
 - Orientation 2.2 – Articuler les mobilités en cohérence avec l'armature urbaine
 - Orientation 2.3 – Diversifier le parc de logement pour renforcer la mixité sociale
 - Orientation 2.4 – Accompagner la réalisation de projets cohérents avec l'identité du territoire
- **Axe 3 – Préserver la qualité de vie**
 - Orientation 3.1 – Préserver le patrimoine naturel et les ressources
 - Orientation 3.2 – Qualifier le paysage pour renforcer l'identité locale
 - Orientation 3.3 – Accompagner la transition énergétique du territoire
 - Orientation 3.4 – Améliorer la résilience du territoire face aux risques et aux nuisances

Monsieur le Maire précise que ces orientations sont traduites dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) via des prescriptions avec lesquelles les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux devront être compatibles, et des recommandations qu'ils doivent prendre en compte.

Monsieur le Maire expose les objectifs du SCoT du Cubzaguais Nord Gironde :

- **Axe 1 – Donner la priorité à l'emploi local :**
 - Créer 5 800 emplois,
 - Mobiliser 126 hectares de foncier à destination des activités économiques
 - Privilégier le développement des activités économiques dans les gisements fonciers existants,
 - Étendre et créer des zones d'activités économiques lorsque le besoin est justifié,
 - Optimiser la gestion du foncier au sein des espaces à vocation économique,
 - Définition des zones d'activités économiques qui pourront être créées ou étendues
 - Définition de secteurs de centralité et de périphérie commerciale qui pourront accueillir, dans les conditions définies par le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL), des projets commerciaux supérieurs à 300 m² de surface de vente
 - Limiter les conflits d'usage et les nuisances entre les espaces résidentiels et les exploitations agricoles en prévoyant la création d'une zone « tampon » d'au moins vingt mètres d'épaisseur entre les espaces bâtis et nouvellement bâtis et les espaces de production agricole,
 - S'appuyer sur les démarches alimentaires territoriales notamment pour identifier et préserver les parcelles présentant un potentiel de production agricole nourricière,
 - Rendre possible le développement de panneaux photovoltaïques au sol au sein des espaces agricoles et naturels uniquement s'ils relèvent de l'agrivoltaïsme,
- **Axe 2 – Recevoir selon la capacité d'accueil :**
 - Définition d'une armature urbaine, socle de la répartition de la population à accueillir et des logements nécessaires (pôle urbain, pôles de proximité, pôle touristique, communales relais et communes rurales),
 - Accueillir 15 500 nouveaux habitants
 - Produire 6 700 nouveaux logements
 - Mobiliser 215 hectares de foncier pour la production de nouveaux logements
 - Prévoir des objectifs minimums de densité de production de logements par hectare (20 logements par hectare dans les pôles de proximité, 15 logements par hectare dans les communes relais et 12 logements par hectare dans les communes rurales),
 - Prévoir des taux de production de logements locatifs sociaux dans les nouvelles opérations résidentielles (20% dans les pôles de proximité et 15% dans les communes relais),
 - Assurer l'accès aux équipements,
 - Mobiliser 22 hectares de foncier à destination des équipements publics
 - Limiter l'étalement urbain,

• **Axe 3 – Préserver la qualité de vie :**

- Protéger et restaurer les espaces bénéficiant d'un zonage d'inventaire (Natura 2000, ZNIEFF, etc.), les réservoirs de biodiversité et les zones humides,
- Conditionner l'ouverture à l'urbanisation des espaces non urbanisés à la réalisation préalable d'un inventaire des zones humides,
- Garantir l'adéquation entre le développement urbain et les disponibilités actuelle et future de la ressource en eau,
- Maintenir les entités paysagères du territoire,
- Définir des règles relatives aux toitures
- * des constructions pour favoriser le développement du solaire photovoltaïque,
- Réduire l'exposition de la population aux risques naturels en veillant à ne pas urbaniser les espaces soumis aux aléas,
- Réduire l'exposition au risque de feu de forêt en prévoyant une distance minimale d'inconstructibilité entre les espaces forestiers soumis à ce risque et les habitations nouvelles,
- En matière de réductions de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de réduction de l'artificialisation des sols :
 - Sur la période 2021-2031, réduire de 50% le rythme de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à l'échelle du SCoT par rapport à la période 2011-2021, soit une consommation de 225 hectares
 - Sur la période 2031-2041, réduire de 49% le rythme de l'artificialisation des sols à l'échelle du SCoT par rapport à la période 2021-2031, soit une artificialisation des sols de 115 hectares
 - Sur la période 2041-2044, réduire de 50% le rythme de l'artificialisation des sols à l'échelle du SCoT par rapport à la période 2031-2041, soit une artificialisation de 23 hectares.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 4 voix POUR, 3 CONTRE et 3 abstentions :

- De donner un avis défavorable au projet de révision du SCoT du Cubzaguais Nord Gironde ci-annexé, assorti des demandes ci-exposées ;
- De charger Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, y compris de la notifier à Madame la Présidente du Syndicat Mixte du SCoT du Cubzaguais Nord Gironde.

- Artificialisation des sols :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2231-1 et R. 2231-1 ;

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, notamment son article 206 ;

Vu le décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols, notamment son article 3 ;

Considérant que la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets modifiée par la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux fixe un objectif de réduction de la consommation puis d'atteinte d'une absence totale d'artificialisation nette des sols en 2050 ;

Considérant que pour suivre lesdits objectifs, le législateur impose aux établissements publics de coopération intercommunale dotés de documents d'urbanisme de présenter à leur assemblée délibérante, au moins une fois tous les trois ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire au cours des années civiles précédentes, soit au plus tard le 22 août 2024 ;

Considérant que la présentation du rapport relatif à l'artificialisation des sols doit faire l'objet d'un débat et d'un vote ;

Le Maire indique que le rapport relatif à l'artificialisation des sols doit être réalisé par les communes dotées d'un document d'urbanisme.

Le présent rapport doit obligatoirement comporter un état de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, exprimée en nombre d'hectares. A cet effet, un observatoire national de l'artificialisation (Portail national de l'artificialisation) a été mis en place par les services de l'Etat via l'exploitation des Fichiers fonciers retraités par le CEREMA. Il est par ailleurs précisé que les données de cet outil permettent d'avoir une connaissance de la consommation d'espaces de 2011 à 2022 et de générer automatiquement le rapport objet de la présente.

Le Maire précise que les données issues de l'observatoire de l'artificialisation des sols ne permettent pas, pour le moment, de rendre compte des objectifs fixés en matière de réduction de la consommation d'espaces prévus dans le Schéma de Cohérence Territoriale du Cubzaguais Nord Gironde qui n'est pas encore entré en vigueur et n'a pas produit leurs effets en la matière.

Par ailleurs, il est souligné que les données utilisées par l'outil mis à disposition par les services de l'Etat ne permettent pas d'intégrer l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide par 10 voix POUR :

- D'acter le débat sur le premier rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols ;
- D'émettre un avis favorable au rapport ci-annexé ;
- D'autoriser le Maire à procéder aux mesures de publicité et de transmission du document présentée ci-avant.

- Prévoyance santé :

Les employeurs auront obligation au 1^{er} janvier 2025 de prévoir une prévoyance santé.

Le Centre de Gestion a proposé à toutes les communes d'adhérer à la convention à **compter du 1er janvier 2025**, afin que nos agents bénéficient de la meilleure protection maintien de salaire. Il s'est avéré que cela était très cher et M. le Maire propose que la Municipalité prenne en charge 50% la participation personnelle des agents titulaires et actifs qui adhèrent à une prévoyance labellisée et conventionnée à la Fonction Publique Territoriale.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal vote par 10 voix POUR.**

- Convention de prêt de personnel :

Suite à l'arrêt maladie de l'agent du service technique, M. le Maire propose d'établir une convention de mise à disposition avec le Syndicat Intercommunal du Collège de Bourg d'un agent technique auprès de la commune, pour entretenir les espaces verts (tonte, débroussaillage) ...

Pour se faire, une convention de principe tripartite devra être signée entre la Commune de LANSAC, l'agent et le Syndicat qui aura délibéré au préalable.

Cette mise à disposition se fera sous forme de missions spécifiques ponctuelles, qui définira la période et la quotité horaire du besoin.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en ses dispositions des articles 61 à 63 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu l'accord de l'agent technique,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

DÉCIDE, par 10 voix POUR, D'AUTORISER M. le Maire à signer une convention de mise à disposition de principe tripartite avec l'agent technique et le Syndicat Intercommunal du Collège de Bourg sous forme de missions spécifiques ponctuelles.

- SIAEPA tarifs de l'eau potable et usée :

M. le Maire présente le rapport du SIAEPA sur la qualité de l'eau et sa tarification.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 10 voix POUR.

- RODP 2024 ENEDIS

Conformément au décret n°2002-409 du 26 mars 2002, prescrivant le paiement de la redevance pour occupation des réseaux publics de distribution d'électricité, pour l'année 2023.

Afin de tenir compte de l'évolution de l'index ingénierie, cette somme a été revalorisée de 56.17% par rapport aux plafonds mentionnés dans le décret du 26 mars 2002.

Une délibération est nécessaire pour autoriser la commune à percevoir cette redevance qui est de 239 euros.

Après avoir délibéré, **le Conseil Municipal vote par 10 voix POUR** faire un titre de perception de 239 euros pour percevoir cette redevance.

- Repas des Aînés et Vœux de M. le Maire :

Le traiteur choisi suite au vote en présentiel est M. GODINAUD « Au Bon gout » à Lapouyade.

Mme LOULOUM explique que tous les devis sont signés.

M. JOURDAN s'occupe de l'animation musicale, il a été choisi « FANETTE 60 » chansons des années 60 - un spectacle explosif avec Fanette la chanteuse.

Pour les vœux du Maire, le pâtissier « au petit four » a été choisi ; 10 galettes et 10 parisiennes ont été commandées.

Pour la cérémonie du 11 novembre 2024, du Kir et des plaques de pizzas et quiches ont été commandés.

Les élus se donnent rendez-vous à 9h30 à la salle des fêtes pour préparer la salle des fêtes.

Mme BATARD demande si la sono fonctionne et fonctionnera mieux que l'année précédente.

Questions diverses :

Mme BATARD signale qu'un camion s'était garé à la cave lors du thé dansant. Il dépassait sur la route, il peut créer un accident.

Mme LOULOUM précise que la marche contre le cancer aura lieu le 20 septembre 2025.

M. le Maire annonce que le bâtiment du restaurant scolaire prend l'eau à chaque grosse pluie. De ce fait, le personnel a prévu de mettre des tables à l'entrée de la salle des fêtes, sur la partie carrelage et de faire des photos et les proposer au Conseil Municipal.

Celles-ci seront présentées à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 12 décembre 2024.

3 / La vie du village

C'est encore une fois que le Conseil Municipal, les administrés ainsi que l'école, les enseignantes, les enfants et les parents ont participé activement à la réussite de cette commémoration du 11 novembre 2024, sans oublier la présence des pompiers de Bourg et des gendarmes devant un monument aux morts restauré avec la liste « des morts pour la France » et un rafraîchissement de la stèle.

Des textes et poèmes ont été lus par les enfants avec la Marseillaise pour clôturer cette matinée toujours pleine d'émotions, puis le fleurissement.

Il s'en est suivi un pot de l'amitié offert par la Municipalité.

Merci aux parents, aux enfants, aux enseignantes, aux élus, aux administrés, aux Pompiers et aux gendarmes d'être venus.





Restauration du Monument aux Morts

Ecole de LANSAC

A l'école de Lansac

Voici un petit récapitulatif des différents événements qui ont eu lieu sur l'école de Lansac en ce premier trimestre.

Les élèves ont débuté l'année en musique en proposant un spectacle de danse et de percussions corporelles sur la chanson « Sea Shanty » de Wellermann.

Le début de l'année a été occupé par la préparation physique du cross de l'école qui a eu lieu le vendredi 18 octobre. La météo était de la partie et les élèves ont bien couru, malgré un changement de parcours par rapport aux années précédentes. De nombreux parents étaient aussi là pour encadrer et encourager les coureurs.

A partir du mois d'octobre, quelques élèves ont fait campagne et se sont présentés aux élections des représentants de classe. Le moment des élections a permis à chacun de jouer différents rôles dans le bureau de vote. Cela a aussi été un moment d'émotion pour les candidats.

Le 8 novembre, les CM1 ont découvert la villa gallo-romaine de Plassac et ont fabriqué des mosaïques et des fresques, à la manière de nos ancêtres de l'Antiquité. Pendant ce temps, les CM2 visitaient la Citadelle de Blaye, ses souterrains et son musée.

Une vingtaine d'élèves a participé à la cérémonie du 11 novembre. Les CM ont chanté « Qui a gagné la guerre » d'Adolphe Bérard (composée en 1919 par Borel Clerc) et les CE2 ont lu un poème de Didier Venturine, « La lettre », composé en 2009.

En novembre, les CE2 ont accueilli une designeuse, dans le cadre d'un projet autour des matériaux. Début décembre, ils ont visité la grotte de Pair Non Pair, dans le prolongement de ce projet artistique.

Dans le cadre de l'association USEP (union sportive des écoles primaires), 13 élèves ont participé à une rencontre « course d'orientation » le 13 novembre au parc Palmer de Cenon. Un peu moins d'une trentaine d'élèves du CE1 au CM2 ont participé au cross de Gujan-Mestras le 23 novembre et le 4 décembre les CE1 et CE2 ont participé à une rencontre « jeux athlétiques » à Saint-Laurent-d'Arce.

Désormais, les élèves se préparent pour leur classe découverte qui aura lieu du 7 au 9 avril à Meschers sur Gironde.

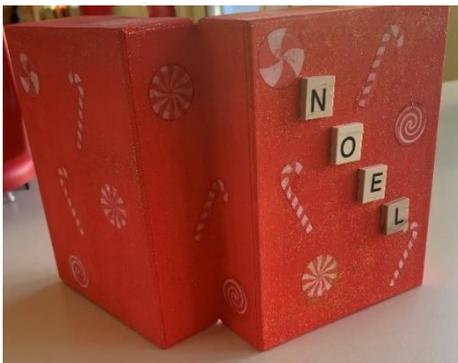
Les enseignantes



ACCUEIL PERISCOLAIRE

La rentrée 2024 s'est bien passée. On a commencé à faire, une activité sur l'artiste Andy WARHOL où l'on a repris le tableau des visages mais avec les mains de chaque enfant de l'accueil Périscolaire. Les enfants ont confectionné des objets pour décorer le centre des tables du repas des Aînés et du personnel.

Les agents de l'Accueil Périscolaire ont fabriqué, également un calendrier de l'avent où chaque jour, 2 enfants sont tirés au sort pour ouvrir la case et découvrir la surprise. On a préparé le sapin avec les enfants et décoré l'accueil périscolaire. L'équipe de l'Accueil Périscolaire vous souhaitent de passer de bonnes fêtes.



4 / Les Associations

COMITE DE JUMELAGE LANSAC-RAVEL

Le **Comité de Jumelage Lansac-Ravel**, par ses différentes activités, a pour but d'animer la commune, d'encourager les rencontres avec nos Amis du pays de Puy de Dôme afin de faire de beaux échanges du "Fromage au Vins"

L'année 2024 nous a donné des satisfactions grâce à notre public nombreux et fidèle, cette réussite est là pour faire vivre notre association.

L'année débute par une **Fête Bavaroise**, une belle tradition qui se reproduit depuis déjà 17 ans. Le 9 Mars, dans une salle comble et chauffée à blanc, dégustation de la bonne Choucroute Alsacienne, danses et Chants sur les meilleurs airs Tyroliens. Succès assuré et réservation d'une année sur l'autre !!!



Le 4 Avril, une **soirée Théâtrale**, par la Compagnie du Brigadier. Ce groupe très local, mené en main de maître par Gérard Elie, successeur de notre Ami Jean Pinaud, qui a pris sa retraite bien méritée

Une pièce jouée en trois actes par ces artistes de talent ! Le public nombreux des villages environnants s'est donné à cœur joie pendant trois heures de Four Rire.

Après cette réussite totale, la troupe vous donne le rendez-vous le 29 Mars 2025,



Le 4 Mai, une Soirée **Spectacle**, en deux parties, animé par un Chanteur Animateur bien connu de notre région Laurent CHATRY plein d'enthousiasme avec des imitations de chanteurs des vingt dernières années : Charles Aznavour, Jo Dassin, Salvatore Adamo Johnny Halliday et bien d'autres encore !!

Un dîner copieux et « goûtu » a été servi : entrée, joues de porc aux cèpes, salade, fromages et dessert arrosé de tous les meilleurs crus de Côtes de Bourg. Une super soirée bien réussie.

Le temps des vacances s'est écoulé et 24 Aout, nous a offert la « **Brasoucade** » tant attendue, puisque nous n'avons fait aucune publicité et fin Juin nous étions complets...

Cette soirée festive avec son excellent menu, apprécié de tous : 180 kg de moules !! 50 kg de rôti de bœuf !! Haricots en grains, fromages et dessert ont régalé l'ensemble des convives qui ont dansé, chanté entre les plats au rythme de l'orchestre de Joe Alain et ses quatre musiciens.

Cette folle soirée s'est terminée tard dans la nuit, en se donnant rendez-vous en 2025 !



Les 6, 7, 8, et 9 septembre, c'était la **Fête du Jumelage à Ravel** Trente Lansacais se sont déplacés en bus. Ravellois et Lansacais se sont retrouvés pour quatre jours de fête. Très chaleureux accueil de nos hôtes qui nous ont gâté et chouchouté ...

Samedi : tourisme et dîner spectacle à la salle des fêtes, animé par le **groupe Folklorique de Ravel " LA PASTOURELLE"** mené de main de maître par notre Ami Néné et son épouse Yvette les Infatigables !!! Bravo à Tous pour cette belle soirée.



Dimanche : Rendez-vous au cimetière de Ravel pour des moments de recueillements en mémoire de nos amis qui nous ont quittés bien trop tôt... Jaki, Jean, Yvon et Gilbert, des fidèles très dévoués pour les Comités de Ravel et de Lansac. Dépôt d'une gerbe en souvenir de tous nos disparus... Puis repas de Fête gastronomique typiquement Auvergnat - cuisse de bœuf cuit à la broche et son aligot. L'après-midi, de musiques et danses par deux charmantes musiciennes qui ont su animer notre belle journée jusqu'à tard dans la soirée puis un dîner d'une grande convivialité !!

Lundi fin du séjour..., concours de pétanque, trophée remporté par les Ravellois qui sera remis en jeu pour 2025 à Lansac. Tous ces bons moments se sont terminés par un dernier repas arrosé de Champagne. Les Maires et les Présidents ont adressé des compliments à tous les Amis Ravellois pour les bons moments et l'accueil qui nous a été réservé.

Le rendez-vous est pris pour la " Fête du Jumelage 2025" du 5 au 8 Septembre à Lansac afin que l'amitié et la complicité perdurent entre ces deux villages.

Le 28 Septembre : Journée des **Vendanges à Lansac**, toujours très appréciée par les nombreux vendangeurs, dans le vignoble de la famille BIGLIARDI, qui nous offre tous les ans, sept rangs de vignes pour assurer notre fête. Nous les remercions très chaleureusement. Une cueillette sous un beau soleil...

Soirée “ Repas Dansant Gerbaude” avec Orchestre de trois musiciens. Très bonne ambiance, la fête qui se termine tard dans la nuit...



Une année bien remplie avec toutes ces manifestations parfaitement réussies, et cela grâce à notre équipe de bénévoles très dévouée, **UN GRAND MERCI A TOUS.**

Lansacaises Lansacais, n’hésitez pas à rejoindre le monde Associatif, à vivre des beaux moments de partage et aider à bien vivre dans notre, votre village !!!!

L’ensemble du Comité de Jumelage de Lansac-Ravel et moi-même, vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d’année dans la Joie, le Bonheur, la Prospérité et surtout la santé. Prenez soin de vous !

Bonne et heureuse année 2025.

Nous finirons par le **Réveillon du 31 décembre**, très attendu comme chaque année avec déjà beaucoup de réservations ! Ne tardez pas à réserver, nous serons vite complets.





MENU GASTRONOMIQUE

Crée par le Chef Quentin NOVELLE

Tél: 07.68.58.02.88

Menu à 90 Euros

Enfant -13 ans = 20€

APERITIF

Soupe champenoise
Huîtres N°3 Marennes d'Oléron (4 par personnes)
Foie gras, pain d'épices et confits de coings
Cookie jambon de pays & Gruyère suisse

ENTRÉE

Gambas flambées au Pastis & saumon graviac à l'orange et au gin, salade de roquette, brebis et condiment noix de Grenoble

PAUSE FRAÎCHEUR

Sorbet citron & limoncello

PLAT PRINCIPAL

Chapon français farcie
Jus de viande corsé au Pineau des Charentes
Mousseline de patate douces & chou vert

FROMAGE

La sélection du chef

DESSERT

Bûchette Réveillon, entremet fruits rouges et chocolat blanc

CAFÉ & CANELÉ DIGESTIF DU CHEF OFFERT



Musique de tout âge

Avec ses 4 musiciens

Organisé par le

Comité de Jumelage de LANSAC-RAVEL

Vin compris:

Rosé, Blanc, Rouge Côtes de Bourg

Champagne

Au petit jour...Soupe à l'oignons

RESERVATION:

mail: jcl.et.f.martin@wanadoo.fr

Les Inscriptions sont ouvertes- **Place LIMITÉ à 250 pers.**

Chèque office de réservation à l'ordre: Comité de Jumelage LANSAC-RAVEL.

Mr MARTIN Jean-Claude N°3 Chemin Des Cabaniers 33710 LANSAC. Tél: 06.03.00.06.60

Le Président du Comité de Jumelage

Jean-Claude MARTIN



Bonjour,

L'association Le Chemin des écoliers a pour but d'organiser des manifestations dont les bénéfices servent à acheter du matériel ou encore permettre le financement de sorties scolaires des deux écoles.

Les manifestations se déroulent sur les 2 communes (LANSAC et TAURIAC).

Après une nouvelle année bien remplie, tous les bénévoles sont déjà au travail pour pouvoir organiser une nouvelle série d'évènements.

Les dates pour 2024/2025 sont les suivantes :

- Le 22 septembre 2024, assemblée générale et pique-nique partagé
- Le 26 octobre 2024, loto d'halloween à Tauriac
- Le 24 novembre 2024, marché de Noël à Tauriac
- Le 22 mars 2025, loto à Lansac
- Le 04 mai 2025, vide grenier à Lansac
- Le 20 juin 2025, kermesse des écoles à Tauriac

La réalisation de toutes ces manifestations est possible grâce au travail des bénévoles.

Nous avons toujours besoin de nouvelles personnes au sein du chemin des écoliers chaque année.

Depuis l'ouverture de l'association à tous, nous avons accueillis pour la première fois le papi d'une élève. Nous espérons qu'il sera le premier qui donnera l'envie à d'autres de nous rejoindre.

Nous sommes une équipe dynamique et volontaire. N'hésitez pas à nous laisser votre adresse mail ou votre numéro de téléphone si vous souhaitez nous rejoindre.

Nous serons heureux de vous compter parmi nous et nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.



Au plaisir de vous rencontrer !

L'équipe du Chemin des écoliers
06-60-41-70-33

lechemindesecoliers33710@gmail.com

BIBE DE LANSAC

28 licenciés pour l'année 2024. Le club a fini 6ème pour l'année 2024.



Pour prendre une licence pour l'année 2025, veuillez contacter
M. Jourdan au 06 23 21 28 56 ouvert à tout le monde.



Les RANDOS de LANSAC

Présentation du club Les Randos de Lansac

Les Randos de Lansac compte actuellement une quarantaine de membres.

Petit groupe dynamique, qui accueillera avec plaisir de nouveaux membres.

Les sorties ont lieu dans le Blayais et le Bourgeais.

Les différents circuits couvrent 41 communes et vous permettront de redécouvrir la région et ses paysages tous différents, vignes, forêts, vallons, ainsi que la faune, la flore et le patrimoine culturel...

Vous profiterez également des multiples bienfaits de la marche à pied.

Vous pouvez venir nous retrouver les lundis et vendredis pour 8 ou 12 kms.

Vous pourrez découvrir le programme sur Haute Gironde et sur Facebook.

Alors, n'hésitez pas, si vous aimez parler, rire et marcher, rejoignez Les Randos de Lansac.

Pour plus d'informations : 06 02 28 45 97



Le Moulin de Lansac du haut de son Grand Puy a vu défiler une autre année, mais il n'a pas été que spectateur de cette vie qui défile à ses pieds, il a ouvert ses portes aux visiteurs deux dimanches par mois, d'avril à septembre, puis, l'été venu, ses Marchés Gourmands ont été de retour. Il a accueilli encore une fois le départ de la Marche contre le cancer ainsi que la journée du Patrimoine qui permet de découvrir les trésors de nos régions et notamment de notre jolie commune de Lansac.

Pour l'année 2025, sortez vos agendas car nous allons retrouver avec plaisir le retour des **Marchés Gourmands les vendredis 13 juin et 18 juillet** ainsi que **la Journée du Patrimoine le dimanche 21 septembre** et ne fermez pas votre carnet car il faudra y inscrire la date de la **Marche contre le cancer** qui sera renouvelé le samedi 20 septembre.

Une autre date à retenir est **l'Assemblée Générale le Samedi 12 avril à 17h**. Nous vous y invitons ainsi rejoindre notre équipe de bénévoles avec le plus grand des plaisirs car vous permettrez ainsi au Moulin de continuer à vivre. N'hésitez pas non plus à venir le visiter et le faire découvrir à votre famille et vos amis, vous serez toujours accueilli avec joie.

Un autre évènement a eu lieu cette année : la publication du guide « Gironde-100 lieux pour les curieux » où notre Moulin a posé fièrement. Pour fêter cette consécration, nous avons organisé un concours photo sur la page Facebook du Moulin. Le guide sera gagné par celui dont la photo aura eu le plus de likes. Nous vous invitons de ce pas à aller voir le règlement sur la page Facebook du Moulin.



Tous les membres de l'Association des Amis du Moulin du Grand Puy vous souhaitent de merveilleuses fêtes de fin d'année et bon vent pour l'année à venir !

Pour toutes informations n'hésitez pas à contacter :

🚩 Stéphanie POUCHARD, Présidente : 06.86.13.62.59

🚩 Nathalie RIBET, Vice-Présidente : 06.82.71.15.73

Site du Moulin : www.lemoulindelansac.com



Site du Moulin



MOULINDELANSAC



Facebook



BULLETIN D'ADHESION ANNEE _____

(à remettre à un membre de l'Association ou à déposer à la Mairie de Lansac)

Je soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Déclare adhérer à l'association des Amis du Moulin du Grand Puy de Lansac pour une durée d'un an et régler la cotisation fixée à 15€ pour l'année en cours.

Règlement effectué en : espèces – carte – chèque (à l'ordre de « Association des Amis du Moulin du Grand Puy »).

A _____ Le _____

Animations de Lansac

Le marché de Noël a eu lieu le 1^{er} décembre à la salle des fêtes : voilà un petit aperçu des produits des exposants.

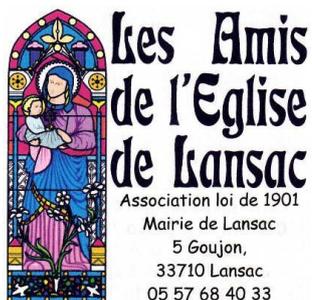




Le Père Noël est passé à l'école de LANSAC pour remettre les cadeaux de fin d'année aux élèves.



Association Les Amis De L'Eglise De Lansac



Lansacaises, Lansacais,

Je tiens à remercier tous les membres de l'association de leur fidélité et de leur dévouement, ils entretiennent et fleurissent l'église à chaque office tout au long de l'année.

Merci à tous.

L'Association et moi-même vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année 2025.

Le Président : Éric POUCHARD

Pour tout renseignement me contacter :

M. POUCHARD Éric 30 Route de Reynau 33710 Lansac. 05 57 68 39 79



CLUB DES AINES RURAUX « SIRE DE LANSAC »

Bonjour à toutes et tous,

Nos activités : Gym tous les jeudis matin de 8h50 à 9h50, dans la salle des fêtes, animée par une professionnelle de l'association SIEL BLEU.

Nous appelons les personnes à la retraite et même les plus jeunes à venir nous rejoindre pour organiser de nouvelles activités.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez me contacter :

Denise AUDOUIN, La Présidente

5 Chemin de Berry à Lansac

Tel : 06.73.73.72.16

Bienvenue à toutes et tous

J'en profite pour vous souhaiter des bonnes fêtes de fin d'année et vous présenter les meilleurs vœux du Club de « SIRE DE LANSAC ».

L'Association EVS LA CLEF DES CHAMPS « ESPACE DE VIE SOCIALE »

Nous tenons à vous remercier Monsieur le Maire ainsi que vos Conseillers Municipaux de mettre à notre disposition la Salle des Fêtes.

Vous nous permettez ainsi de réaliser des activités indispensables au bien-être des enfants et des adultes.

- la Gym bien être permet de conserver ses principales propriétés, la gestion du stress, la relaxation, la concentration, tonifie le corps, améliore l'équilibre, la coordination, la souplesse et minimise les impacts pour les articulations. Ateliers e jeudi à 10h. et le lundi u Dojo de Bourg.

- la marche nordique, qui en particulier fortifie vos muscles, os et articulations.

- le Théâtre libère la parole, la confiance en soi. Le groupe crée avec une comédienne de la Cie Imagine pour créer une représentation théâtrale avec les sujets abottés.

LES AUTRES ACTIVITÉS :

concernent un plus vaste public de 0 à 90 ans.

LA PARENTALITÉ

Accueil LAEP « Lieu d'Accueil Enfants Parents » en partenariat avec la CDC et qui accueille anonymement les parents des enfants de 0 à 6 ans sur la commune de Teuillac.

- LE CLAS » contrat local d'accompagnement à la scolarité à l'école primaire de Lansac.

Des ateliers de Couture, tricot, créatifs et nous sommes ouverts à toutes propositions.

LES SORTIES FAMILLES :

Ouvertes à tous. Nous prévoyons plusieurs sorties au minimum 4 pour l'année une en hiver les autres tout au long de l'année en favorisant la période des grandes vacances.

Ces sorties sont proposées à des tarifs préférentiels permettant ainsi de répondre à tous les budgets.

Alors poussez la porte de la Clef des Champs au 54,
rue Valentin Bernard 3370 BOURG

Web : www.laclefdeschamps33.org

Tel : 0557683939
0676983334

Mail : laclef.deschamps@orange.fr





5 / Etat civil

NAISSANCES :

ISTRATE Stefania, Maria	LORMONT (Gironde)	05 janvier 2024
ARAB Amazir, Liam. Kamel	BORDEAUX (Gironde)	26 février 2024
BESEL GAGNER Ambre, Victoria, Yvette	LIBOURNE (Gironde)	24 mai 2024
PÉREZ Yaëlle, Reine, Annette 2024	LORMONT (Gironde)	04 septembre
GRAINDORGE Liv, Aude, Julia	BLAYE (Gironde)	23 octobre 2024

MARIAGES :

LELIEUR Cyprien Marie Guillaume Et BOURDILLAS Ofélie	LANSAC (Gironde)	12 avril 2024
FÉNIÉ Damien Et SAYARI Malika	LANSAC (Gironde)	13 juillet 2024
MARTINEZ Thierry, Paul Et DEDIEU Carole, Angélique	LANSAC (Gironde)	03 août 2024

DÉCÈS :

BARDAVID Valérie, Suzanne, Nicole épouse NEGUELOUART	BORDEAUX	17 Décembre 2023
DUPUY Ginette	BLAYE	12 février 2024
SUDRE Christian Jean-Marie	BLAYE	24 février 2024
PAULY-CALLOT Pierre, Jean	ST ANDRE DE CUBZAC	01 mars 2024
LAQUILIN Jean, Bernard	LORMONT	19 mai 2024
MONGET Odile, Marie	MERIGNAC	21 juin 2024
GOYAU Jean-Louis	MONTENDRE	5 juillet 2024
WATEL Gilbert, Jean, Marie	LIBOURNE	07 août 2024
ARAGON Christiane veuve BOURGOGNE	LANSAC	5 novembre 2024
MOUROT Jean-Luc	BLAYE	24 novembre 2024
BERTEAU Renée veuve CASTAGNET	BLAYE	24 novembre 2024

6 / INFOS PRATIQUES



41 Route de Ravel
33710 LANSAC
05.57.68.41.00

Du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 16h45

Tous les services habituels : courrier, colis, Chronopost, service financier, journaux.

Les nouveautés :

- Pour les envois urgents, la « e-lettre rouge » depuis votre ordinateur ou tablette, est disponible, distribution j+1.
- Pour les envois importants « la lettre service plus » avec suivi inclus, notification expéditeur et/ou destinataire, depuis votre boîte aux lettres, compensation forfaitaire, distribution j+2.
- Un nouveau « Prêt à Envoyer » : Royaume-Uni Boite L 5kg

Toujours disponible :

- La Lettre Recommandée Mobile 20g ou 50g : enveloppe préaffranchie, preuve de dépôt et AR dématérialisés sur portable ou ordinateur, dépôt en boîte aux lettres de rue ;
- Pochette suivi 250g, 500g et 1kg (documents ou petites marchandises) France et International ;
- Carnets de timbres et Colis Prêt à envoyer France aux couleurs des fêtes de fin d'année ;
- Prêt à envoyer colissimo Europe format M et L et Outre-mer format XL ;
- Carte forfait SIM sans engagement La Poste Mobile, Réseau SFR et BOX SFR. (Toujours plus d'offres sans engagement 130 GO, 200 GO ou 300 GO...)

Joyeux Noël et meilleurs vœux pour 2025 !

Isabelle RINGEVAL



Le bulletin municipal ne sera plus distribué dans chaque boîte aux lettres.

Si vous n'avez pas d'ordinateur et pas d'internet et si vous voulez un exemplaire papier, merci de nous prévenir à la Mairie ou de téléphoner au 05.57.68.40.33.

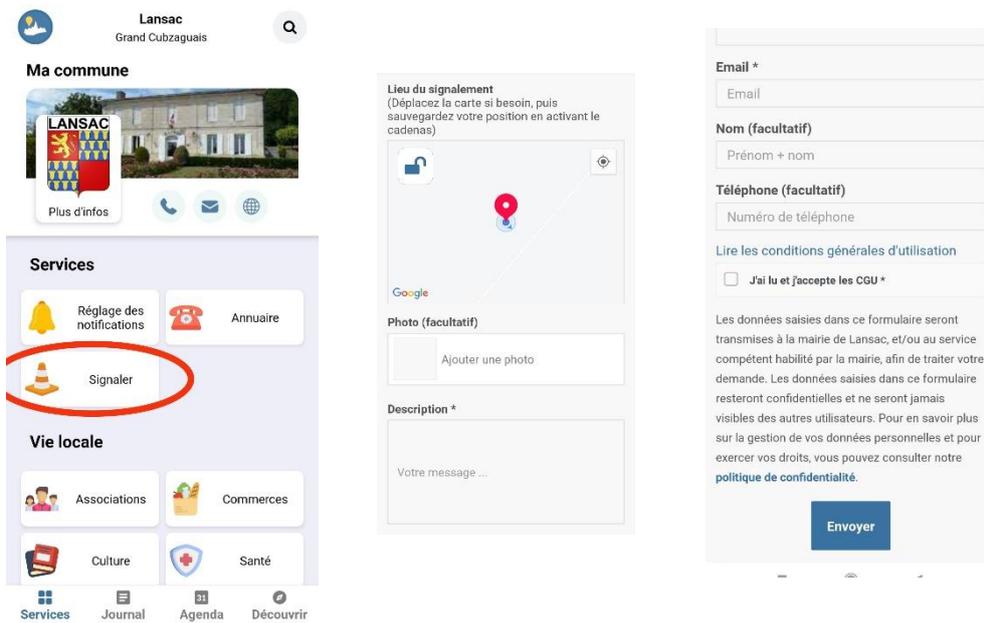
Il sera sur le site internet de la Mairie : dev.lansac.fr



Deux services sont à votre disposition sur la commune :

- Une application à télécharger sur votre smartphone qui s'appelle **INTRAMUROS** et qui vous permettra de voir les alertes, les manifestations et les actualités de la commune.

Voici la marche à suivre pour faire un signalement à la mairie pour validation :



- Le site internet, il suffit de saisir sur votre navigateur **GOOGLE** : dev.lansac.fr



Suite à la nouvelle numérotation des routes, tous les Lansacais et Lansacaises sont dans l'obligation de mettre à jour leur adresse sous peine de ne plus recevoir leur courrier et d'installer leur nouveau numéro sur leur boîte aux lettres, clôture ou portail et de retirer l'ancien pour éviter les confusions.



Rappel de l'arrêté relatif aux bruits de voisinage :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux d'aboyer de manière répétée et intempestive.

Particuliers/Professionnels/Collectivité :

Le brûlage à l'air libre des déchets verts et les lanternes sont interdits. Les incinérations de végétaux issus de travaux forestiers, agricoles, du débroussaillage obligatoire ou infestés par les nuisibles sont soumis à autorisation du Maire, après instruction du dossier par le SDIS et interdit s'il y a du vent.



Les particuliers ayant du terrain ont l'obligation d'effectuer un entretien régulier (tonte, élagage des arbres, taille des haies...).

Les administrés n'ayant pas assez de places de stationnement à l'intérieur de leur terrain et étant dans une petite rue doivent se garer correctement sans gêner les voisins et le passage des camions.



Recensement militaire (journée d'appel) :

Dès l'âge de 16 ans, vous devez vous faire recenser impérativement à la Mairie de votre lieu de résidence.



A partir du 15 mars 2025, le permis de louer sera exigé pour toutes nouvelles locations sur la commune.

Une amende sera mise en place si le permis de louer n'est pas demandé et déposé à la Mairie, pouvant aller de 5 000 € jusqu'à 15 000€ en cas de récidive.





En cette fin d'année 2024, je vous rappelle que le Taxi officie sur votre commune de Lansac.

« Fabrice » vous accompagne au quotidien pour tous types de déplacements, trajets professionnels, privés, gares, aéroports etc..., quelle que soit la destination et l'heure. Vous aurez à disposition pour vos trajets un véhicule 100 % électrique, écologique, spacieux, équipé d'un siège bébé ou enfant au besoin.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année

Taxi FBC Services est joignable au 07.81.35.50.28

Transports toutes distances 24h/24h et 7j/7j

